NATIONS UNIES



QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

4e séance
tenue le
mardi 15 octobre 1991
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 4e SEANCE

Président :

M. MROZIEWICZ

(Pologne)

puis:

M. ALPMAN (Vice-Président) (Turquie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE A/C.1/46/PV.4 25 octobre 1991

Les rectifications seront publices après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

FRANCAIS

- 2 -

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES OUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais): Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais à ce stade souhaiter la bienvenue aux participants du Programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement qui assistent à la présente séance. Je suis sûr qu'ils tireront profit de leur observation des travaux de la Commission, et je leur souhaite plein succès dans leurs travaux.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement. M. Yasushi Akashi.

M. AKASHI (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de cette importante commission.

La Première Commission commence ses travaux cette année dans une situation qui a changé de façon spectaculaire, notamment pour ce qui est des questions nucléaires bilatérales à l'examen entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et du domaine des armes classiques dans le contexte des négociations Est-Ouest. La conclusion du Traité sur les armes conventionnelles en Europe (CFE) à Paris, en novembre dernier, la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) à Moscou, en juillet, et l'annonce faite récemment par le président Bush le 27 septembre et par le président Gorbatchev le 5 octobre au sujet de réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires et de changements dans leurs positions nucléaires sont autant de faits nouveaux remarquables qui laissent entrevoir de meilleures perspectives d'un avenir plus pacifique. Ils ont enfin inversé la tendance à l'accroissement constant des armes nucléaires qui s'est manifestée tout au long des 40 dernières années, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Nous espérons sincèrement que des progrès continueront d'être faits dans ces domaines et autres domaines connexes pour que la course aux armements et les situations d'affrontement militaire en Europe ne soient plus qu'un souvenir du passé.

La communauté internationale est toutefois confrontée à une nouvelle série de conflits et de différends liés à des divergences nationales, ethniques ou religieuses entre Etats ou à l'intérieur de certains Etats. Depuis la dernière réunion de la Commission, le monde a de nouveau été ravagé par la guerre. Dans plusieurs régions du monde, les frontières sont encore mal définies. De vieilles querelles n'ont toujours pas été réglées et d'autres se font jour. D'autres encore, endormies dans les profondeurs de l'histoire, commencent à se réveiller. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies est appelée à s'acquitter de nombreuses et nouvelles tâches et à relever toujours plus de défis. C'est certainement un moment d'énormes possibilités pour l'Organisation mondiale. La limitation des armements et le désarmement constituent à présent des éléments essentiels du processus complexe du renforcement de la paix, de même que le maintien de la paix, la médiation diplomatique, les règlements juridiques et autres efforts destinés à renforcer la coopération internationale. Ce qu'il faut, c'est une approche soutenue, bien coordonnée et non compartimentée des nouveaux problèmes mondiaux.

On reconnaît généralement que, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et dans la péninsule Coréenne - pour ne citer que ces régions -, le contrôle et la limitation des armements font partie de la construction d'un édifice durable de stabilité, de paix et de justice. A ce propos, les institutions des Nations Unies qui s'occupent de développement et d'assistance ont fini par prendre conscience de la relation étroite entre les efforts qu'ils déploient pour créer de meilleures conditions de vie pour tous et les dépenses énormes consacrées au maintien d'effectifs militaires importants et à l'acquisition de grandes quantités d'armes. Il s'agit d'une relation complexe, comme le débat prolongé sur le désarmement et le développement l'a montré, qui doit être rattachée à de nouvelles perceptions d'une sécurité plus large.

La communauté internationale doit souscrire à une approche multidimensionnelle de la paix et de la sécurité, où l'aspect militaire ne sera pas dominant mais considéré en fonction d'autres priorités telles que le développement, le bien-être, l'environnement et la protection des droits de l'homme.

A l'ère de l'information, de l'informatique et de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, il est urgent et vital de maîtriser

efficacement la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que de leur vecteurs. On se rend compte en même temps que, vu le caractère dualiste inhérent au savoir, il n'est pas si simple de canaliser la diffusion des connaissances uniquement dans un sens pacifique.

Comment pouvons-nous garantir l'utilisation équitable et pacifique des fruits de la science et de la technique sans accroître le risque de voir tous les Etats se laisser finalement séduire par la possession d'armes extrêmement dangereuses et léthales? L'impact de la technique de pointe sur la recherche, le développement et la production a souvent fait que même les armes dites classiques étaient loin d'être classiques.

S'il y a lieu de se réjouir de la très nette amélioration des relations entre les grandes puissances et entre les pays de la région européenne, il est évident que ce n'est pas suffisant pour assurer la paix mondiale. Les progrès bilatéraux et régionaux doivent donc être renforcés par des efforts multilatéraux. Le désarmement en matière d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive doit s'accompagner d'autres mesures plus contraignantes touchant les armes classiques, partout. De ce point de vue, ce n'est pas sans de bonnes raisons que l'Assemblée générale et la Commission du désarmement des Nations Unies mettent de plus en plus l'accent sur le désarmement régional et les mesures régionales propres à accroître la confiance.

Dans sa sagesse et sa clairvoyance, l'Assemblée générale, ces dernières années, a créé trois centres régionaux de désarmement dans les régions suivantes : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique. Le Département des affaires de désarmement continuera d'utiliser au mieux ces centres, dans la mesure des ressources disponibles, en intensifiant le dialogue et les débats organisés par les centres, que les gouvernements et autres utilisateurs estiment très précieux. J'espère que l'Assemblée générale sera en mesure de réexaminer ces activités régionales et sous-régionales et de les renforcer comme il se doit.

Le désarmement global est passé du domaine traditionnel des délibérations à celui des négociations, limitées largement à l'examen et à l'adoption de résolutions, déclarations, conventions ou traités. Bien qu'il s'agisse là de

- 5 -

M. Akashi

tâches extêmement importantes, les efforts sont maintenant axés également sur l'élargissement des domaines de compréhension et d'accord entre les gouvernements sur des questions spécifiques, telles qu'une sécurité améliorée à des niveaux plus bas d'armements et de forces armées, les mesures propres à accroître la confiance, la transparence de l'information, le rassemblement de données, la vérification et la destruction sûre et économique des armements.

Des sujets comme la transformation de l'industrie militaire en industries civiles, les techniques de destruction des armes et la définition des moyens permettant de vérifier le respect des accords conclus sont devenus, ces dernières années, les points centraux d'un travail intensif. Des résultats positifs dans ces domaines pratiques permettraient d'accélérer les négociations et la réalisation d'un accord.

Le travail énorme accompli en Iraq par la Commission spéciale créée par le Conseil de sécurité aux fins de l'application de sa résolution 687 (1991), partie C, ne doit pas être passé sous silence. Menées dans le cadre des mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte, les activités de la Commission spéciale sont une réponse unique à des circonstances elles aussi uniques. En même temps, elles sont la preuve de l'action déterminée de l'Organisation des Nations Unies et constituent une expérience des plus précieuses dans le domaine des inspections sur les lieux et de la destruction d'armes.

(L'orateur poursuit en français)

Notre monde évolue sans aucun doute vers plus d'ouverture et de transparence, offrant une excellente occasion de réduire les suspicions mutuelles et de parvenir à une appréciation plus exacte les uns des autres. Ainsi se trouvent créées des conditions propices à des mesures concrètes de réduction des armements, plutôt qu'à se répandre en phrases pieusement incantatoires, comme c'était si souvent le cas durant la période de la guerre froide.

La troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, tenue à Genève le mois dernier, a traduit l'intérêt commun manifesté par les Etats parties à la Convention pour une amélioration des mesures de confiance et un échange d'informations pertinentes. L'accord obtenu à la Conférence d'examen a été des plus encourageants, bien qu'on puisse regretter que les participants n'aient pu parvenir à un consensus sur certaines autres questions.

Ayant consulté un certain nombre d'Etats Membres, ainsi que des membres de la Conférence du désarmement, le Département des affaires de désarmement entreprend maintenant de répondre à un besoin toujours croissant de moderniser sa base de données sur le désarmement, avec l'aide de la Division des services électroniques. En janvier, nous commencerons les travaux en vue de concevoir

et d'installer une base de données meilleure et plus souple, en comptant largement au début sur des contributions volontaires. Je suis heureux de constater l'intérêt généralement suscité par ce projet qui devrait permettre de fourrir sur les questions de désarmement des renseignements actualisés et largement accessibles non seulement aux services du Secrétariat mais aussi à tous les gouvernements intéressés, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, aux établissements universitaires et aux spécialistes. Toutefois, il convient de garder présent à l'esprit qu'à mesure de son expansion, la base de données aura également besoin de ressources accrues.

Dans un domaine apparenté bien que distinct, nous continuons à nous préoccuper de diffuser au public une information précise et objective sur le désarmement, et le Département déploie des efforts constarts pour améliorer la qualité de cette information et l'efficacité de sa diffusion et de son impact.

La Campagne mondiale pour le désarmement, lancée en 1982, offre un excellent moyen de renforcer nos activités d'information. Un projet spécial prévoit la réalisation d'un grand film documentaire sur les armes chimiques, en vue de sensibiliser l'opinion publique à la future convention sur les armes chimiques dont on peut maintenant espérer que la conclusion est proche. Je note avec satisfaction l'appui apporté à ce projet par huit gouvernements, ainsi que par la branche Création de la chaîne NHK, qui s'est engagée à combiner ses ressources avec d'autres pour produire un tel documentaire en vue d'une diffusion internationale.

Nous attachons aussi une grande importance à la nécessité d'inculquer dans les esprits des jeunes générations les méthodes de résolution pacifique des différends internationaux, de faire mieux usage des institutions des Nations Unies et de mieux comprendre la limitation des armements et le désarmement. Le Département a constitué un groupe efficace d'éducateurs et d'administrateurs originaires de 12 pays pour le conseiller sur les moyens d'élaborer des méthodes éducatives à l'échelon des collèges et universités.

J'ai parlé dans le passé devant cette commission de la priorité que j'attache à l'animation des débats non officiels sur les questions de désarmement et de sécurité dans le cadre de séminaires, colloques et conférences tenus sous les auspices du Département et dans lesquels les

personnalités participantes rencontrent des parlementaires, des représentants d'organismes non gouvernementaux, des universitaires, des chercheurs et d'autres personnes à titre individuel pour un vif et franc échange d'idées, ainsi que d'informations. Si les sujets et les auteurs sont soigneusement choisis et si les débats sont structurés de façon à ne pas imposer des conclusions, mais à obtenir une synthèse des divers points de vue, je crois que ces réunions peuvent être très utiles.

(L'orateur reprend en anglais)

L'Assemblée générale a aussi bénéficié d'une forme plus officielle de groupes d'experts gouvernementaux financés sur le budget ordinaire. Deux de ces groupes ont terminé leurs études cette année. L'un, sous la présidence de l'Ambassadrice Maj Britt Theorin, de la Suède, a étudié la possibilité d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires (A/46/364). L'autre groupe, présidé par l'Ambassadeur, M. Eugenio Plaja, de l'Italie, puis par M. Ian S. McDonald, du Royaum?-Uni, a fait des recommandations utiles sur la transparence dans les transferts d'armes classiques (A/46/301), sujet d'un très grand intérêt sur lequel le Secrétaire général a maintes fois appelé l'attention.

Un autre groupe d'experts, sous la présidence de l'Ambassadeur
Boris Krasulin de l'Union soviétique, étudie les concepts et doctrines
militaires de défense, sujet à propos duquel le Département des affaires de
désarmement a l'intention également d'organiser un séminaire informel à
New York, en janvier prochain, afin d'entendre un cercle plus large de
chercheurs et spécialistes. Un autre encore, sous la présidence de
l'Ambassadeur Roberto Garcia Moritan, de l'Argentine, a étudié les mesures de
confiance dans l'espace extra-atmosphérique. De plus, conformément à la
résolution 45/56 à de l'Assemblée générale, le Département a travaillé avec
l'Organisation de l'unité africaine pour connaître le point de vue d'experts
quant aux modalités et éléments de la création d'une zone exempte d'armes
nucléaires en Afrique.

Des discussions stimulantes ont eu lieu lors d'ateliers régionaux consacrés au désarmement, qui se sont tenus à Bandunç pour les Etats de l'Asie et du Pacifique, et à Mexico pour les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes,

M. Akashi

et qui ont respectivement bénéficié du plein appui des Gouvernements indonésien et mexicain.

En outre, le Département a organisé, dans son Centre régional de Katmandou, un séminaire utile sur les mesures de confiance en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord-Est. Un séminaire couronné de succès consacré à un sujet analogue et réunissant 10 Etats centrafricains a été tenu à Yaoundé, au Cameroun. On trouvera dans le document A/46/307 une communication du Ministre des Affaires étrangères du Cameroun relative à cette question.

M. Akashi

En février, le Département a en outre organisé à Vienne, Autriche, un Séminaire interrégional sur les mesures de renforcement de la sécurité et de la confiance avec l'appui inlassable du Gouvernement autrichien. C'était la première tentative d'établir un dialogue entre les Européens, qui travaillent depuis de nombreuses années sur les questions relatives à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et les Africains, les Latino-Américains et les Asiatiques, qui tiennent beaucoup à être informés sur l'expérience européenne afin de pouvoir mettre au point leurs propres mesures de renforcement de la confiance. Nous avons également organisé une grande conférence à Kyoto, Japon, en mai, ayant pour thème : Un système international pour l'après-querre froide et l'après-querre du Golfe, et défis au désarmement multilatéral. Les débats ont porté sur trois thèmes : la sécurité et le désarmement à l'échelon mondial dans le cadre d'approches régionales; prolifération de systèmes d'armement et questions de désarmement, et problèmes découlant de la mise en oeuvre de mesures de désarmement. La conférence a réuni des savants, des hommes politiques, des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et des ambassadeurs en poste à New York et auprès de la Conférence du désarmement à Genève. Je saisis cette occasion pour remercier tous les gouvernements qui ont accueilli ces réunions extrêmement utiles de leur généreux appui.

Si nos ressources le permettent, nous avons l'intention d'approfondir ces dialogues, en élargissant la portée des débats et en abordant des sujets nouveaux et des sujets qui n'ont pas encore é é suffisamment étudiés. Ces rencontres servent souvent en quelque sorte d'avant-garde intellectuelle, qui prépare le terrain à un examen plus formel, qui se déro le avec succès à un stade ultérieur. Des questions telles que le désarmemen et le développement ou les incidences de la technique sur la sécurité figurent parmi celles qui doivent être examinées d'un oeil nouveau par des savants représentant des disciplines diverses. Nous devons nous ouvrir à des questions nouvelles, tout en examinant et réexaminant en même temps des questions anciennes, telles que la non-prolifération nucléaire et la limitation des essais nucléaires devant conduir à l'interdiction complète de ces essais.

On sait que le Département des affaires de désarmement dispose d'un pet budget et d'un personnel restreint, mais extrêmement motivé. Il s'efforce de compenser le manque de ressources en se concentrant sur les domaines les plus prioritaires et en faisant appel à des contributions volontaires. Nous avons eu la chance de trouver les moyens nécessaires pour entreprendre des activités urgentes. Je suis particulièrement reconnaissant aux gouvernements pour l'appui politique massif qu'ils nous ont donné dans nos efforts.

Je regrette cependant d'avoir à dire à la Commission que le manque de ressources représente une contrainte grave. Le Département peut et veut entreprendre d'autres tâches, mais les Etats Membres doivent comprendre que nos capacités ne nous le permettent pas. De nouvelles tâches exigerent des ressources supplémentaires, à moins que nos mandats soient révisés pour réduire la charge de travail existante.

Le travail du Département s'accroît rapidement. Je constate que davantage de réunions peuvent avoir lieu utilement sur des arrangements interrégionaux, régionaux et sous-régionaux concernant les mesures de renforcement de la confiance sur la base des souhaits exprimés par les Etats concernés, pourvu que les ressources nécessaires soient trouvées. Je suis certain que la Première Commission agira de façon responsable et prudente, comme elle l'a fait dans le passé, en ce qui concerne les points de l'ordre du jour qui touchent l'exécution des tâches du Secrétariat.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis certain que cette première session de la Première Commission, depuis la fin de la guerre du Golfe, procédera à une évaluation profonde de notre position sur la limitation des armes et les questions du désarmement, et qu'elle aboutira à des décisions et accords concrets et tournés vers l'avenir. Les travaux de la Commission seront facilités par le climat actuel de coopération et de pragmatisme ainsi que par la volonté de poursuivre les mesures positives multilatérales et bilatérales adoptées récemment. Le Département des affaires de désarmement et son personnel sont prêts à aider la Commission selon ses besoins.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Horacio Arteaga, qui présentera, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, le rapport de la Conférence.

M. ARTEAGA (Venezuela), Président de la Conférence du désarmement (interprétation de l'espagnol): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première Commission, dont la responsabilité délicate est de traiter exclusivement des questions de désarmement et des questions connexes relatives à la sécurité internationale. Je suis certain que, grâce à vos compétences, à votre tact et à vos talents de diplomate, nos travaux seront couronnés de succès. Je félicite également très sincèrement les autres membres du Bureau.

Je prends aujourd'hui la parole en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement pour présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Conférence sur ses travaux de 1991. Cette présentation, qui a lieu chaque année, est en l'occurrence particulièrement importante en raison du tournant décisif qu'ont pris les négociations sur l'interdiction complète de toutes les armes chimiques. Cette question, l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence qui ont la plus haute priorité, aborde sa phase finale après de nombreuses années de négociations difficiles et souvent infructueuses.

Une grande partie du rapport de la Conférence, distribué en tant que Supplément des Documents officiels de l'Assemblée générale sous la cote A/46/27, contient des informations détaillées sur l'état actuel des négociations de Genève sur les armes chimiques. Je suis sûr que sa présentation sera très utile pour les Etats Membres qui ne participent pas encore à ces négociations.

Je me permets de souligner ce dernier aspect car, comme on peut le déduire de ce que je viens d'expliquer, la partie du rapport consacrée aux armes chimiques est bien différente du contenu des rapports précédents, puisque c'est la première fois que l'on présente à l'examen de l'Assemblée générale, dans l'appendice I du rapport du Comi'é spécial chargé des négociations, tout le texte – et je me permets de souligner les mots "tout le texte" – de la structure préliminaire de la convention multilérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

A la suite de l'initiative annoncée le 13 mai dernier par le Président des Etats-Unis d'Amérique, qui a été accueillie avec une grande satisfaction

par les membres de la Conférence, les négociations sur cette question se sont considérablement intensifiées - nous avons travaillé sans interruption depuis ce moment jusqu'à la conclusion de la session annuelle de 1991, et la décision a été prise de poursuivre les travaux sur la convention jusqu'à l'ouverture de la session de 1992. Le Conférence s'est également fixé comme objectif de parvenir à un accord définitif l'an prochain.

Si l'on tient compte des progrès réalisés en 1991, l'on voit que cet objectif peut être atteint sans trop de difficulté. Sans préjuger des informations plus détaillées que pourra transmettre le Président du Comité spécial des armes chimiques, qui participe également aux délibérations de la Première Commission – je me permettrai de signaler les questions sur lesquelles de grands progrès ont été réalisés en 1991.

En premier lieu, il y a maintenant un consensus sur la portée de l'interdiction. Conformément à l'article I, les parties s'engagent, en quelque circonstance que ce soit, à ne pas mettre au point, fabriquer, acquérir d'une manière quelconque, stocker, conserver, transférer directement ou indirectement de telles armes ni à les utiliser. De même, on est parvenu à un accord sur la destruction des armes chimiques en possession des Etats parties ou sous leur juridiction ou leur contrôle. Il a été possible, en outre, d'inclure dans la structure préliminaire de la convention des textes sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques, le développement économique et technologique ainsi que les mesures propres à redresser une situation et à garantir le respect, y compris les sanctions.

En second lieu, d'autres dispositions, qui avaient déjà fait l'objet de négociations mais sur lesquelles on était loin de parvenir à un accord, ont été ou sont sur le point d'être adoptées. Tel est le cas en ce qui concerne les rapports avec d'autres accords internationaux, notamment le Protocole de Genève de 1925, déjà conclu, ainsi que le règlement de différends, sur lesquels il reste peu à faire pour consolider un texte acceptable dans l'ensemble.

Enfin, l'on a aussi progressé dans des domaines tels que les amendements à la convention, l'organisation que devra créer la Convention et la question de la juridiction et du contrôle. La Conférence continue de travailler sur les aspects encore en suspens du système de vérification, notamment la vérification dans le domaine de l'industrie chimique civile et l'inspection par mise en demeure.

Ces observations montrent que, presque certainement, et c'est ce que nous espárons, certes, c'est la dernière fois que la Conférence du désarmement présentera à l'Assemblée générale : rapport intérimaire sur l'interdiction

des armes chimiques. Je suis sûr que le prochain rapport comprendra le texte complet de la convention, afin qu'il puisse obtenir l'appui de notre organisation, la plus représentative de la communauté internationale.

Je tiens à rappeler, à ce propos, que le besoin d'assurer l'universalité de la convention est une préoccupation constante des négociateurs à Genève, tant des Etats membres de la Conférence que de ceux qui ne le sont pas mais qui participent aux travaux portant sur les armes chimiques. Outre les 39 membres, pendant 1991, le nombre sans précédent de 37 Etats non membres s'est associé à nos négociations. Le total de 76 pays qui y ont participé en l'une ou l'autre capacité donne une idée très nette de l'importance que revêt le caractère universel de la convention.

En me référant à cet aspect, étroitement lié au succès de la convention, je me permettrai de rappeler que le règlement de la Conférence contient des dispositions précises pour faciliter la participation d'Etats non membres à ses travaux. Je suis convaincu que les membres de la Conférence seront heureux de recevoir toute indication de l'intérêt que portent ces Etats à participer à nos travaux relatifs aux armes chimiques, particulièrement à un moment tel que l'époque actuelle, où nous en sommes à l'étape finale de la négociation sur la convention.

Il convient également de rappeler ici que, le 20 juin dernier, la Présidente de la Conférence à l'époque et le Président du Comité spécial des armes chimiques ont adressé un communiqué conjoint, qui avait été approuvé à l'unanimité par la Conférence, à tous les Ministres des affaires étrangères. Dans ce communiqué, les deux Présidents exprimaient l'espoir que les gouvernements respectifs suivraient activement les progrès de nos négociations afin d'accéder sans retard à la convention, une fois celle-ci conclue.

La convention sur l'interdiction des armes chimiques représentera l'élimination complète d'une catégorie entière d'armes de destruction massive qui ont coûté d'énormes pertes de vies humaines dès l'instant où elles furent utilisées au cours de combats. Malgré l'importante contribution apportée par le Protocole de Genève de 1925 pour interdire l'utilisation de ces armes, il est parfaitement évident que le seul moyen de garantir leur élimination est l'interdiction complète consacrée dans la convention en cours de négociation à

Genève. L'importance d'un tel accord et sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales exigent que, dès maintenant, nous unissions nos efforts pour obtenir l'adhésion des Etats Membres de notre organisation.

Pour les raisons que je viens d'exposer, j'ai jugé bon de souligner dans cette déclaration l'importance de nos négociations sur les armes chimiques. Je vais parler à présent d'autres aspects du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Le chapitre II du rapport de la Conférence traite de l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour et le programme de travail de la session ont été adoptés sans retard. Pendant la période fixée pour prendre des décisions sur l'organisation, cinq organes subsidiaires ont été rétablis pour examiner divers points de l'ordre du jour et leurs présidents ont été nommés. Des invitations ont également été envoyées à tous les Etats non membres qui avaient exprimé leur intérêt à participer aux travaux de la Conférence. Le chapitre II du rapport contient aussi une description de nos travaux sur les questions relatives à l'élargissement de la composition de la Conférence et aux propositions visant à améliorer et à renforcer l'efficacité de son fonctionnement

Le chapitre III traite des travaux de fond de la Conférence pendant la session de 1991, c'est-à-dire de l'examen des questions de fond que comprend son ordre du jour. J'ai déjà parlé des progrès considérables réalisés dans le domaine des armes chimiques et des perspectives de succès certaines de nos négociations. Je passerai maintenant à d'autres questions de fond qui seront examinées cette année par la Conférence. A cet égard, il convient de souligner que la Conférence a réussi à tomber d'accord sur la procédure à suivre pour aborder de manière pertinente l'examen de pratiquement tous les points de son ordre du jour et de son programme de travail.

Le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires", a été examiné par un comité spécial qui s'est réuni tout au long de la session. Bien que ce comité ait entrepris ses travaux pendant la dernière partie de la session de 1990, c'est au cours de l'année 1991 qu'il a

pu procéder à une analyse de fond plus détaillée des divers aspects liés à la question. Le travail accompli a été extrêmement utile à la mise au point d'une série de questions qui nécessitent un autre examen. C'est pourquoi le rapport recommande que le Comité spécial soit reconstitué dès le début de la session de 1992.

Les points 3 et 4 de l'ordre du jour, intitulés "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées" ont été examinés à une série de réunions officieuses sur les questions de fond des deux points. La Conférence a tenu 15 réunions pour examiner les différents aspects liés à ces questions et elle a également reçu des informations des chefs des délégations des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au cours d'entretiens bilatéraux sur les armements nucléaires stratégiques au sujet de leur évolution et de la conclusion du Traité START. Il est intéressant de poter que bon nombre des mesures récemment annoncées par les Présidents des Etats-Unis et de l'Union soviétique en matière de désarmement nucléaire, qui ont provoqué des réactions positives au sein de la communauté internationale, ont été mentionnées pendant les réunions officieuses de la Conférence en tant que moyens susceptibles de contribuer sensiblement au processus de désarmement et de détente internationale.

Le point 5, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", a été examiné par un comité spécial, où les travaux se concentrent maintenant sur les divers aspects de fond et où les débats s'orientent vers un dialogue plus ordonné et plus sytématique. La contribution des experts aux travaux a permis d'obtenir une vision plus claire des différents points de vue. Dans ce cas il existe également dans le rapport une recommandation demandant le rétablissement du Comité spécial au début de l'année prochaine.

Dans le cas du point 6, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes", comme le rapport du Comité spécial l'indique, des difficultés concrètes liées aux positions différentes sur les intérêts de sécurité des Etats, subsistent. Ce comité a recommandé, toutefois, de continuer à rechercher des moyens permettant de surmonter ces difficultés et, à cet effet, il a recommandé que le Comité soit rétabli au début de 1992.

Le Comité spécial sur les armes radiologiques - point 7 de l'ordre du jour - a également recommandé son rétablissement au début de la session de l'année prochaine. Ce comité continue les travaux sur les deux questions qu'il examine : l'interdiction des armes radiologiques dans le sens

"traditionnel" et les questions liées à l'interdiction d'attaques contre des installations nucléaires. Les travaux réalisés ont été utiles, mais il est évident que cette question exige des efforts supplémentaires si l'on veut que son examen progresse.

En ce qui concerne le point 8, intitulé "Programme global de désarmement", il n'a pas été possible de convenir d'arrangements organisationnels acceptables pour continuer son examen. Cette question sera réexaminée au début de 1992.

Enfin, je voudrais souligner le climat positif qui a dominé les travaux de la Conférence du désarmement en 1991, bien qu'elle se soit déroulée à une période de tension internationale. Maintenant que les affrontements idéologiques de ce qu'on a appelé la guerre froide ont été surmontés, et compte tenu des accords sur la limitation des armements conclus récemment, la Conférence a beaucoup travaillé cette année et elle peut dresser un bilan de son travail qui est reflété dans le rapport que je présente aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne les armes chimiques. En invitant les membres de la Première Commission à examiner le rapport, je pense qu'il est nécessaire de souligner une fois de plus que nous sommes sur le point d'aboutir à un accord sur ces armes, dont l'importance est évidente. Cet accord, de même que d'autres mesures qui peuvent être prises dans le cadre de la nouvelle dynamique internationale qui se manifeste dans le domaine du désarmement, constitueront une contribution précieuse de la Conférence au renforcement de la paix et de la coopération internationales.

M. LEHMAN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais):

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous savons que votre tâche n'est pas facile. Nous avons un ordre du jour chargé devant nous, mais les Etats-Unis sont convaincus que votre compétence et votre dévouement nous conduiront à une session féconde et couronnée de succès. Je puis vous assurer que la délégation américaine appuiera pleinement vos efforts.

Ce matin le Secrétaire général adjoint, M. Akashi, a relaté avec éloquence les succès historiques récents et mis en lumière les défis que nous devons relever et les possibilités qui s'offrent à nous. A cet égard j'ai écouté avec un grand intérêt le rapport sur les activités de la Conférence du

désarmement que l'Ambassadeur Arteaga vient de présenter à la Première Commission. J'ai été frappé par son message - que j'appuie fermement - à savoir que les négociations sur la convention des armes chimiques ont beaucoup avancé et que nous espèrons voir aboutir ces négociations en 1992. Pour cette raison j'aimerais encourager autant de pays que possible à se renseigner sur ces négociations et à soumettre leurs idées à ceux qui négocient à Genève. Plus important encore, toutes les nations doivent devenir parties à la convention dès qu'elle sera ouverte aux signatures et à la ratification. Il ne devrait pas y avoir de plus haute priorité que la conclusion de cette convention et son entrée en vigueur rapide avec le plus grand nombre possible d'adhésions. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons tous mettre fin à la prolifération des armes chimiques dans le monde, éliminer ces armes chimiques sur le plan universel et de manière égale, et nous débarrasser une fois pour toutes de cette arme horrible.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole une fois de plus devant cette instance et de partager avec les membres les vues de mon gouvernement sur les questions importantes qui se posent à cette commission. En tant qu'instance des Nations Unies pour les discussions des questions de sécurité internationale et de limitation des armements, la Première Commission est une composante importante de l'effort global qui est fait pour instaurer une paix et une stabilité durables. Nous sommes ici pour dresser le bilan des progrès de ce travail et pour voir comment, ensemble, nous pouvons faire avancer les frontières de la paix.

A cet égard, je souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies. En cette période charnière, les idées nouvelles sont très précieuses alors que nous traçons le cours futur de la limitation des armements et du désarmement. Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je leur souhaite à tous une sincère bienvenue.

Après les changements fondamentaux qui se sont produits sur la scène mondiale, beaucoup se sont interrogés sur le rôle que continueraient de jouer la limitation des armements et le désarmement. En effet, au début du mois d'août dernier, après la signature du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (START) et les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ayant dépassé le stade de l'affrontement de la guerre froide, on prédisait que la limitation des armements avait rempli son destin, qu'elle était arrivée à sa fin. Ces prédictions se sont révélées plus qu'inexactes. L'échec du coup d'Etat à Moscou et les changements spectaculaires qui en ont résulté en Union soviétique, les événements en Iraq à la suite de la guerre du Golfe et le climat de violence qui continue de régner dans d'autres régions du monde sont autant de faits qui nous rappellent à tous que la limitation des armements doit rester une composante essentielle de la politique étrangère et de la sécurité internationale.

Pourtant, si nous regardons attentivement le paysage de la limitation des armements, force nous est de constater que nous nous trouvons à la croisée des chemins, au moment où l'ancien rencontre le nouveau. Les caractéristiques fondamentales du paysage de la limitation des armements n'ont pas varié, mais des éléments nouveaux sont venus s'ajouter. Nos tâches les plus urgentes en matière de limitation des armements sont de moins en moins axées sur les questions traditionnelles de l'équilibre militaire Est-Ouest mais de plus en plus sur les problèmes d'instabilité et de violence qui ne sont quasiment plus de nature idéologique, qui surgissent dans des endroits inattendus et de façon imprévisible et qui menacent la paix et le bien-être de chacun d'entre nous. Ces problèmes représentent une menace plus grave du fait de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Ils font courir le risque de briser le fragile mouvement sur la planète vers la démocratie et la liberté qui a marqué de son empreinte la fin de l'époque de la guerre froide.

Alors que nous nous trouvons à cette croisée des chemins, le paysage de la limitation des arrements nous apparaît dans ses moindres détails. Qu'il me soit permis de faire une brève évaluation de ce que les Etats-Unis estiment être la situation actuelle et de ce que nous devons faire dans l'avenir en matière de limitation des armemements.

En regardant de près le paysage actuel et en scrutant l'horizon futur, il nous faut admettre que les choix du pausé ont déterminé la situation que nous connaissons aujourd'hui, tout comme nous choix à ce stade actuel déterminement notre chemin vers l'avenir.

Pendant l'époque tendue de la guerre froide les bases du présent ordre du jour ont été jetées. Durant ces journées d'incertitude, les Etats-Unis ont protégé leurs alliés et se sont faits les champions de la cause de la liberté à travers le monde. Les Etats-Unis et leurs alliés ont insisté sur le fait que la clef de la stabilité mondiale demeurait le maintien d'une défense vigilante alliée à la volonté d'engager nos adversaires potentiels dans un processus, sinon de règlement de nos divergences, du moins de négociation d'un cadre stable pour les surmonter. La limitation des armements était une composante essentielle de ce cadre. Mais les Etats-Unis ont demandé également que les négociations reposent sur des notions et des principes solides susceptibles de donner naissance à des accords significatifs, et non pas sur des gesticulations verbales qui ne pouvaient être d'aucune utilité pour renforcer la stabilité. Ces notions et ces principes - vérification efficace, résultats équitables et strict respect des dispositions des traités - restent crucicum en ce qui concerne les efforts que nous allons devoir déployer dans le domaine de la limitation des armements.

"i 'époque de la guerre froide a été souvent sombre, elle a connu aussi des succès. Avant la fin de la guerre froide, les Etats-Unis sont devenus partie à plus d'une dizaine d'accords importants de limitation des armements, qui ont renforcé tant les Etats-Unis que la sécurité internationale.

Cela a beaucoup contribué aux changements positifs auxquels nous avons assisté ces dernières années et créé des bases solides pour l'édification du nouvel ordre mondial. Les Etats-Unis s'enorqueillissent de leur bilan en matière de limitation des armements et estiment que leurs efforts ont permis d'éloigner le monde du risque d'un affrontement ne cléaire et de le mener à la période actuelle, où des perspectives de paix apparaissent si prometteuses.

On dit, cependant, que le passé n'est que le prologue l'avenir. Notre travail n'est pas terminé, aussi je voudrais examiner les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui en matière de limitation des armements et résumer les efforts que nous déployons pour y faire face.

En examinant les caractéristiques traditionnelles du paysage de la limitation des armements, la priorité immédiate pour les Etats-Unis sera de veiller à ce que les acquis du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs sur le plan de la stabilité ne soient pas perdus. Traité vise à opérer des réductions substantielles stabilisantes des armes offensives stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Le Traité prévit des plafonds égaux et vise à limiter les armes les plus déstabilisantes, c'est-à-dire les missiles balistiques. Ses règles de comptage constituent l'une des contributions essentielles du Traité à la stabilité. Celles-ci imposent des limites plus strictes en ce qui concerne les ogives nucléaires équipant les missiles balistiques, lesquels se déplacent rapidement et, à la différence des bombardiers plus lents que nous connaissons, sont bien adaptés à une première frappe de désarmement. Le Traité réduit également les missiles balistiques grâce à des limites numériques, en particulier à une réduction de 50 % des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) lourds soviétiques - les armes nucléaires stratégiques les plus déstabilisantes; il prévoit une interdiction de l'augmentation du nombre d'ogives nucléaires par missile; un ensemble de mesures tendant à définir la charge utile éjectable et une limitation des augmentations de la charge utile éjectable.

Le Traité START reflète également la révolution qu'a fait naître ces dernières années la vérification des accords de limitation des armements. Les mesures de vérification du Traité, qui comprennent de larges échanges de données, des mesures de coopération et d'inspection sur place, y compris un contrôle du périmètre et des inspections sur place sans préavis, complètent de façon importante le contrôle exercé par les moyens techniques nationaux de la vérification. Ces mesures sont désormais des principes acceptés de réductions internationales des armements. Dans le cadre de START, elles ont été élargies. En effet, START a préparé le terrain même lorsqu'il était en cours

d'élaboration. À titre d'expérience et afin de permettre la mise au point de procédures d'inspaction sur place de corps de rentrée, des inspecteurs de chaque partie ont été autorisés à examiner les sections frontales des corps de rentrée des missiles balistiques intercontinentaux les plus importants de l'autre partie. Le Traité prévoit un certain nombre d'inspections de ce genre pour assurer que les missiles déployés ne soient pas équipés d'un nombre d'ogives nucléaires supérieur à celui qui est autorisé. La création de centres de notifications pour réduire le risque nucléaire est une autre caractéristique du Traité. Dans le cadre du Traité START leur nombi > sera multiplié par 20 par rapport à ceux prévus dans le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI).

Les Etats-Unis ont l'intention de ratifier le Traité START et espèrent que l'Union soviétique fera de même. Nous croyons qu'il est de l'intérêt des deux parties de respecter les principaux engagements de réduction et de vérification de START. Malgé sa transition nationale, l'Union soviétique a donné l'assurance qu'elle s'acquittera de ser obligations en matière de limitation des armements. La mise en oeuvre de START augmentera la transparence du complexe militaire et militaro-industriel de l'Union soviétique et, de plus, complétera les objectifs économiques de conversion de la défense : objectifs clefs des réformateurs soviétiques. Le Traité START offre aussi une base solide pour des efforts de suivi.

Le 27 septembre, le Président Bush a annoncé une initiative spectaculaire, qui concerne l'ensemble des armes nucléaires des Etats-Unis. Il a décidé de prendre cette initiative pour réduire la taille et la nature des déploiements d'armes nucléaires des Etats-Unis à travers le monde, accroître la stabilité et tirer profil des récents changements importants intervenus en Union soviétique.

L'initiative du Président Bush comprend les mesures suivantes : Le retrait et la destruction de tous les obus nucléaires et de toutes les ogives nucléaires des missiles balistiques à courte portée.

Le retrait de toutes les armes nucléaires tactiques et des missiles nucléaires de croisière installés à hord des navires de surface et des sous-marins d'attaque, ainsi que des armes nucléaires équipant nos avions de

la marine basés sur terre. Cela signifie le retrait de tous les missiles nucléaires de croisière des navires et sous-marins des Etats-Unis, ainsi que des bombes nucléaires embarquées sur des porte-avions.

La cessation de la mise en alerte permanente de tous les bombardiers stratégiques et le stockage des armes dont ils sont équipés.

La levée immédiate de l'état d'alerte pour tous les missiles balistiques intercontinentaux qui doivent être désactivés en vertu de START et l'élimination accélérée de ces missiles une fois que l'accord START aura été ratifié.

La fermeture de la base ferroviaire des missiles balistiques mobiles Peacekeeper (Système Rail Garrison) et la portion mobile des petits missiles balistiques intercontinentaux.

L'élimination des missiles d'attaque à courte portée; et

La création d'un nouveau Commandement stratégique des Etats-Unis pour améliorer la direction et le commandement de toutes les forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis.

Le Président a prié instamment l'Union soviétique d'adopter des mesures similaires. En outre, il a proposé que les Etats-Unis et l'Union soviétique cherchent à conclure rapidement des accords en vue de l'élimination de tous les missiles balistiques intercontinentaux basés au sol et dotés d'ogives nucléaires à têtes multiples, systèmes qui sont nettement les plus déstabilisateurs. Le Président a également demandé à l'Union soviétique de prendre à son tour des mesures concrètes pour permettre le déploiement limité de défenses non nucléaires afin de se protéger contre les attaques limitées des missiles balistiques, d'où qu'elles viennent.

Les Etats-Unis sont heureux que les dirigeants soviétiques aient répondu rapidement et positivement à ces propositions. S'il est vrai que les décisions et idées du Président Gorbatchev ne sont pas toutes conformes aux nôtres, il n'en demeure pas moins que nous sommes parvenus à un bon terrain d'entente, les Etats-Unis et l'Union soviétique ayant tous deux décidé de prendre des mesures pour réduire sensiblement le nombre et les types d'armes nucléaires de leurs arsenaux respectifs. Nous avons déjà tenu des discussions à Moscou au sujet de ces décisions et propositions et espérons que le processus se poursuivra à un rythme accéléré. L'issue des initiatives prises par le Président ne devrait pas être moins spectaculaire que les changements intervenus dans le monde, qui les ont suscitées.

Le monde peut maintenant constater que les deux principales puissances nucléaires ont commencé à baisser le niveau thermonucléaire après quelque 40 années. C'est vraiment un point tournant de l'histoire.

L'autre caractéristique importante de la situation actuelle du contrôle des armements est le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Le Traité marque un jalon dans l'histoire des efforts faits par les Etats-Unis et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour édifier une Europe plus sûre et plus stable.

Le Traité FCE crée un équilibre des forces conventionnelles en Europe à des niveaux plus bas et élimine la capacité d'attaques par surprise ou d'opérations offensives classiques à large échelle dans le théâtre européen. Le Traité réduira de façon spectaculaire le fardeau des armements en Europe et éliminera ainsi une source importante d'instabilité en Europe. Il contient des dispositions très poussées en matière de vérification, institutionnalisant la transparence et l'ouverture. En bref, le Traité FCE fournira une base stable et prévisible au cours de la période d'incertitude et de transition en Europe et, partant, sera une base solide pour la coopération future.

Le contrôle des armes Est-Ouest a été un objectif important pour les Etats-Unis étant donné qu'il fallait tenir compte du fait que des tensions risquaient d'éclater, qui impliqueraient des pays dotés d'arsenaux nucléaires ou de forces classiques en Europe. Les risques d'une guerre en Europe étaient peut-être minimes, mais les conséquences d'une guerre auraient pu être catastrophiques. Les Etats-Unis, cependant, s'inquiètent de plus en plus des menaces, de l'in: tabilité et des capacités dangereuses qui existent dans d'autres régions du monde où le risque de guerre est plus élevé et le danger de la prolifération des armes de destruction massive toujours plus grand. Parmi ces régions troublées se trouvent le Moyen- ent, la péninsule Coréenne et le sous-continent de l' sie du Sud. Les mesures stabilisatrices prises conformément au Traité FCE t diverses mesures propres à accroître la confiance et la sécurité négociées au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ne sont pas nécessairement transférables à d'autres régions. Elles peuvent toutefois servir de source d'inspiration et d'expérience pour adopter des dispositions appropriées au-delà de l'Europe. Nous redoublons d'efforts pour encourager la poursuite d'une telle approche de la diminution des tensions régionales.

De plus, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs se trouve au premier plan des questions relatives au contrôle des

armements. Les récentes découvertes faites par les équipes des Nations Unies lors de l'inspection des installations nucléaires, chimiques, biologiques et des bases de missiles balistiques en Iraq ne peuvent être ignorées et exigent que cesse la prolifération de ces armes dangereuses et déstabilisatrices.

Les efforts faits par les Etats-Unis pour réduire la prolifération des armes de destruction massive ont une longue histoire, qui a commencé avec le Plan Baruch de 1946. Ces efforts comprennent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la création d'un régime de contrôle de la technologie des missiles et du Groupe australien, et les négociations en cours à Genève sur une interdiction globale des armes chimiques.

Aujourd'hui, les Etats-Unis poursuivent une stratégie à plusieurs volets dans le domaine de la non-prolifération : premièrement, ils renforcent les régimes de non-prolifération existants en élargissant leur composition et adhèrent à de nombreux régimes de non-prolifération multilatéraux; et, deuxièmement, ils proposent de nouvelles initiatives, telles que la limitation des armes classiques et l'échange d'informations, grâce à des démarches appropriées en matière de contrôle des armements pour créer des régimes qui neutralisent l'avantage d'acquérir des armes de destruction mussive et leurs vecteurs.

Les Etats-Unis ont toujours mis l'accent sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Nous sommes favorables au renforcement de l'application du Traité sur la non-prolifération pour qu'il s'étende pendant un temps indéfini à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1995 et dont les préparatifs commenceront en 1993. Nous sommes particulièrement encouragés par l'adhésion cette année au Traité de quatre Etats africains : l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, et par la récente intention déclarée de la France et de la Chine, deux puissances nucléaires, de devenir parties au Traité. Nous sommes également heureux d'annoncer que la Lituanie a adhéré au TNP le 23 septembre. Nous espérons que d'autres pays adhéreront pleinement au régime de ron-prolifération nucléaire et que ceux qui se proposent de le faire le feront le plus tôt possible. Nous sommes également attachés au renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de son système essentiel de garanties.

Les efforts que nous faisons pour prévenir la prolifération de missiles déstabilisateurs sont axés sur le Régime de surveillance des technologies balistiques (MTCR). La coopération entre 17 Etats membres du MTCR a permis de ralentir et de réorienter un certain nombre de projets de missiles dans des régions instables. Le MTCR continuera d'avoir pour principale priorité de convaincre les pays fournisseurs non membres de s'abstenir d'exporter la technologie qui fait obstacle aux contrôles de non-prolifération exercés en vertu du régime et d'accroître le nombre de s'emembres.

Une interdiction globale des armes chimiques - qui, à mon avis, est le meilleur moyen de contrôler ces armes -, reste une priorité absolue de la politique étrangère des Etats-Unis. S'agissant d'une question prioritaire, les Etats-Unis exhortent tous les pays à se joindre aux efforts qui sont faits pour faciliter promptement l'achèvement des négociations sur l'interdiction globale des armes chimiques, et à respecter la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Cependant, la prolifération et l'utilisation des armes chimiques représentent une menace immédiate à la sécurité et rendent plus difficile la réalisation d'une interdiction globale. C'est pourquoi, tout en continuant à faire des efforts pour que se poursuivent les négociations sur cette interdiction nous poursuivons des activités unilatérales et de coopération pour soutenir ces négociations et empêcher la prolifération et l'utilisation des armes chimiques.

Conformément à notre initiative en faveur du contrôle de la prolifération des armes, qui a retenu l'attention, les licences d'exportation sont maintenant exigées pour les usines chimiques et les plans de construction, l'équipement lié aux armes chimiques et biologiques et 50 précurseurs des armes chimiques. Nous avons également renforcé le contrôle et la surveillance de l'enregistrement des transferts d'équipement et de technologie ce qui permet au Gouvernement américain de faire savoir à un exportateur si un produit exporté est destiné à la mise au point ou à la fabrication de missiles et d'armes chimiques ou biologiques. Qui plus est, la loi américaine prévoit des sanctions pénales contre les citoyens des Etats-Unis qui contribuent sciemment aux programmes étrangers d'armes chimiques et biologiques ou de missiles.

Sur le plan multilatéral, les Etats-Unis participent activement aux efforts internationaux qui sont faits en vue de réduire la prolifération des armes chimiques. Les Etats-Unis ont des consultations officieuses avec 20 pays occidentaux sur les moyens de faire face à la prolifération et à l'utilisation des armes chimiques. Ce groupe officieux, présidé par l'Australie, a été formé en 1984 à la suite de l'utilisation des armes chimiques dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Récemment, les membres du groupe ont convenu d'étendre leurs contrôles nationaux pour prendre en compte l'équipement utilisable dans la fabrication d'armes chimiques.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes toujours fermement résolus à obtenir la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques, car nous estimons que c'est le meilleur moyen de régler la question de la prolifération des armes chimiques. Cet engagement a été confirmé par le Président Bush qui a annoncé, en mai dernier, de nouvelles mesures pour accélérer les négociations de Genève. En particulier, le Président a déclaré que les Etats-Unis renonceraient officiellement à utiliser les armes chimiques sous quelque prétexte que ce soit, y compris pour des représailles contre un Etat quelconque, à partir du moment de l'entrée en vigueur de la convention sur les armes chimiques. De plus, les Etats-Unis se sont engagés à détruire tous leurs stocks d'armes chimiques dans les 10 années qui suivront l'entrée en vigueur de la convention.

De plus, nous avons exprimé clairement notre volonté de partager notre technologie pour faciliter la destruction en toute sécurité des arsenaux chimiques existant dans le monde. Avec plusieurs Etats, les Etats-Unis ont présenté à Genève cet été une proposition pratique concernant les inspections sur mise en demeure, élément clef du système de vérification prévu dans la convention sur les armes chimiques. Nous nous sommes engagés à faire tout ce qui était en notre pouvoir pour achever cette convention. Nous invitons la Conférence du désarmement à achever la convention sur les armes chimiques avant la fin mai 1992, et nous exhortons tous les Etats à y adhérer.

La troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines s'est achevée récemment à Genève. Du point de vue de mon gouvernement, cette conférence a été couronnée de succès. L'ensemble des mesures de confiance adoptées par la Conférence d'examen permettra d'accroître sensiblement la transparence, l'ouverture et, par conséquent, la confiance en la Convention. Nous demandons à toutes les parties de participer à l'application de ces mesures de confiance. Parmi d'autres accords importants, il faut citer un ensemble perfectionné de procédures de consultation et de coopération conçues pour décourager les violations. De plus, la Conférence a décidé qu'un groupe spécial d'experts devrait examiner les aspects scientifiques et techniques de mesures de vérification potentielle, qui entre autres ont été acceptées. Les participants ont aussi réaffirmé qu'il était important de respecter toutes les obligations découlant de la Convention. Toutes ces mesures montrent que la communauté internationale a compris que les

armes biologiques constituaient une menace non pas théorique mais bien réelle et qu'elle s'est engagée à y remédier.

Les événements vécus l'an dernier par la communauté internationale, du fait de l'Irag, soulignent le danger de la prolifération et montrent clairement le défi auquel nous devons tous faire face pour l'arrêter. résolutions 687 (1991), 707 (1991) et 715 (1991) du Conseil de sécurité prévoient la création d'un système d'élimination et de vérification des armements d'une portée jamais égalée. Elles stipulent non seulement un embargo sur les armes à destination de l'Iraq mais aussi un régime intensif d'inspections qui seront effectuées par les Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de la destruction des armes chimiques et biologiques et de certains missiles iraquiens et pour mettre fin au programme maintenant dévoilé d'armement nucléaire de ce pays. De plus, ces résolutions mettent en place un programme de surveillance à long terme pour empêcher l'Irag de reconstituer ses capacités d'armes classiques*. Le monde dépend de la volonté des Nations Unies d'empêcher ce régime hors la loi entêté de menacer les autres avec des armes de destruction massive. Cependant, il faut dire clairement que ce qui se passe actuellement en Iraq est la conséquence d'un acte d'agression manqué; il ne s'agit pas de limitation volontaire des armements.

D'autre part, l'ordre du jour relatif à la limitation des armements, que j'ai déjà évoqué, comporte de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour toute la région du Moyen-Orient. Pour être efficaces, les accords de limitation des armements devront porter sur les risques militaires dans une région déchirée par la guerre où même les premières mesures de faible envergure seront difficiles et complexes. Il faudra tout d'abord instaurer des mesures élémentaires de confiance. De telles mesures, tout comme les mesures de limitation des armements ont contribué à réduire les tensions Est-Ouest, pourraient favoriser le processus de paix au Moyen-Orient. Bien entendu, la limitation des armements ne peut pas remplacer un processus de paix intégrale, mais elle fournit des occasions de dialogue et la moyen de vérifier au fur et à mesure les intentions. Des pays très éloignés de la région peuvent également jouer un rôle utile.

^{*} Voir A/C.1/46/PV.17, p. 41.

Avec cela à l'esprit, le President Bush a proposé en mai une initiative concernant la limitation des armements dans la région. Dans le cadre de cette initiative, les cinq Etats qui fournissent 85 % environ des armes classiques q i entrent au Moyen-Orient cherchent à mettre au point des directives relatives à l'envoi d'armes dans cette région. En fin de compte, nous envisageons un régime général qui insisterait sur la responsabilité en matière de transferts d'armements et sur un contrôle efficace des exportations. remédier aux risques d'ordre nucléaire dans la région, le Président a suggéré que les Etats du Moyen-Orient fassent un premier pas en interdisant de façon vérifiable la production d'uranium enrichi ou de plutonium séparé pouvant servir à la fabrication d'armes. Dans le cadre de ce processus, l'acquisition de moyens permettant de fabriquer des matières de qualité adaptée à la fabrication d'armes serait également interdite. Toutes les installations nucléaires de la région seraient placées sous les garanties de l'AIEA. Enfin, le Président Bush a proposé de geler l'acquisition, la fabrication et les essais de missiles sol-sol par les Etats du Moyen-Orient. En fin de compte, les Etats-Unis aimeraient que ces missiles et toutes les armes de destruction massive disparaissent entièrement de la région.

Les Nations Unies sont en excellente position pour favoriser la réalisation de ces objectifs. Leur influence n'a jamais été aussi grande, et la réalisation de leur potentiel n'a jamais été aussi évidente.

Les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel en favorisant le rôle de plus en plus dynamique que peut jouer la limitation des armements dans la prévention et la limitation des conflits. L'éducation constitue une part importante de notre travail. De par sa composition quasi universelle et sa vitalité renouvelée, l'ONU est bien placée pour convaincre les nations agitées de la nécessité de prévenir les déséquilibres dans les armements et de modérer les excès avant qu'ils n'entraînent une réelle instabilité. Comme elles ont déjà débarrassé le monde de la variole, les Nations Unies pourraient également aider à éliminer le fléau des armes chimiques et biologiques et la menace que représente l'accumulation à la légère d'armements.

Au moment où mon agence, l'Agence américaine pour la limitation des armements et le désarmement, célèbre son treizième anniversaire, les Etats-Unis font le bilan du rôle que la limitation des armements et le

désarmement ent joué dans l'évolution de la politique américaine de sécurité nationale et dans les efforts que nous avons faits pour renforcer la sécurité internationale. Cependant, quels que soient les succès remportés, nous devens en partager le mérite avec d'autres pays. Comme les Etats-Unis, beaucoup de ces pays, grâce à leurs dirigeants et aux débats publics menés par leurs citoyens, ont fait de la limitation des armements une caractéristique essentielle de leur stratégie et de leurs objectifs nationaux. L'engagement que nous avons pris d'assurer le succès de ces efforts est intimement lié à notre conviction que la démocratie, la paix et la stabilité vont de pair.

Au moment où nous assistons à la disparition de l'ancien antagonisme entre l'Est et l'Ouest, nous le voyons remplacé par la manifestation d'hostilités, nouvelles pour certaines, profondément enracinées pour d'autres, dans certaines régions du monde. Pendant que ces occasions sans précédent d'édifier la paix en Europe apparaissent à l'horizon, nous voyons des conflits régionaux et ethniques leur faire ombrage.

Ce qui est troublant dans cette tournure que prennent les évenements c'est que certains des plus ardents défenseurs de la limitation des armements – tant qu'elle ne concerne que les grandes puissances – sont souvent les plus hésitants à faire les efforts qu'exige la limitation des armements dans leurs propres régions. Ces champions de la réduction des armements des autres appliquent un double critère : ils ne voient pour leur part aucune raison de réduire leur propre armement.

L'ordre du jour relatif à la limitation des armements dans l'avenir est déjà en cours de rédaction. Il promet d'être différent de celui du passé. Il est de plus en plus évident que ceux qui ont été le plus profondément impliqués dans cet ordre du jour jusqu'ici ne peuvent endosser à eux seuls la responsabilité du nouvel ordre du jour. Pour ce qui est des Etats-Unis, nous allons continuer à participer aux efforts visant à imposer ne limitation des armements. Mais la responsabilité n'est pas seulement nôtre. A l'avenir, l'ordre du jour relatif à cette question exigera que les Etats d'autres régions du monde, en particulier des régions où les troubles et les conflits risquent d'entraîner la violence et le chaos, s'engagent autant par leurs actes que par leurs paroles.

La communauté internationale commence à comprendre que le concept de sécurité, pour avoir un sens véritable, doit être plus grand que le nombre d'armes qui se trouvent dans les arsenaux nationaux. Et il doit aussi englober les notions de bien-être économique et de qualité de vie en général, les droits de l'homme et les libertés.

Le train part. Sa destination est une plus grande liberté, une démocratie stable, une prospérité économique, une sécurité coopérative et une paix juste. De plus en plus d'Etats montent à bord de ce train pour faire ce voyage grisant qui a tant captivé nos imaginations. Nous espérons ardemment que personne ne restera sur le quai. Nous devons faire notre choix; aux autres de faire le leur.

M. O'SULLIVAN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation australienne vous félicite de votre élection à la présidence et vous assure de toute sa collaboration. Nous sommes également heureux de voir notre ami, le Secrétaire général adjoint Akashi, parmi nous aujourd'hui.

Des changements énormes sont intervenus sur la scène internationale depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie la dernière fois pour examiner les questions de sécurité, de limitation des armements et de désarmement. Ces événements importants sont, premièrement, la fermeté dont a fait preuve la communauté internationale en repoussant et en mettant fin à l'agression iraquienne contre le Koweït, effort qui a atteint son point culminant au cours des six premiers mois de 1991. Et, deuxièmement, la révolution en Union soviétique qui a eu lieu après le putsch manqué d'août.

Les répercussions de ces deux grands événements resteront d'actualité bien au-delà de cette année et leur portée dépassera les questions qu'examine à juste titre la Première Commission.

Tandis que ces conséquences continuent de se faire sentir - il nous faudra encore de nombreuses années, sans doute, pour pouvoir appréhender à sa juste mesure la portée historique des événements de 1991 - il est déjà possible de dégager certaines incidences dans des domaines qui intéressent cette commission.

M. O'Sullivan (Australie)

Par-dessus tout, une leçon à tirer de la guerre du Golfe est l'inadmissibilité de la force en tant que mécanisme pour régler des conflits entre les Etats et, plus particulièrement, l'affirmation des principes légaux consacrés dans la Charte des Nations Unies en tant que base appropriée pour la conduite des Etats. Une leçon à tirer de la révolution soviétique est que l'autorité des Etats doit dériver des citoyens et qu'un cadre juridique approprié doit reposer sur l'assentiment des gouvernés. Ainsi donc, les grands événements de l'an dernier illustrent de manière frappante le rôle que jouent les accords en matière de désarmement et de limitation des armements dans le règlement de la conduite pacifique et légale des Etats.

Ces idées simples mais puissantes sont en train de donner un nouveau visage à l'ordre du monde que nous connaissons depuis 40 ans. Il résulte de ces faits nouveaux des conséquences importantes dans les domaines du désarmement et de la limitation des armements. Il est très certainement possible de renforcer la franchise et la transparence et de concevoir des accords de limitation des armements qui puissent avoir un effet pratique et fonctionner, en outre, comme des mesures propres à accroître la confiance. Le moment est venu pour toutes les nations de participer aux efforts conjugués qui sont faits pour négocier et codifier, dans des instruments juridiquement contraignants, une série de nouvelles dispositions en matière de sécurité. Des possibilités existent dans les contextes b'latéral, régional et multilatéral. Certaines sont déjà en cours d'élaboration; d'autres attendent les décisions des gouvernements. J'évoquerai certaines de ces questions, qui revêtent un intérêt particulier pour l'Australie, è la fin de ma déclaration.

Une autre conséquence est la tendance accrue à estimer que les processus de limitation des armements et de désarmement sont tout à fait légitimes et nécessaires pour définir et renforcer la sécurité. Avec la révolution dans les choix politiques et le renverseme t de l'agression armée, il devient de plus en plus évident qu'il n'est plus nécessaire, ou même fondé, de caractériser l'environnement de la sécurité du système international de la même manière et avec les mêmes précautions que les années précédentes. C'est ce qu'ont reconnu le Président Bush, dans sa déclaration du 27 septembre, et le Président Gorbatchev, dans sa réponse du 5 octobre, et nous nous en félicitons.

Néanmoins, la marge de manoeuvre permettant de réduire encore les niveaux d'effectifs qui ont été nécessaires pour relever les défis de ces époques passées est considérable. Notre tâche lci, à la Première Commission, doit être de tirer parti du nouveau contexts pour faire encore progresser les efforts multilatéraux qui sont déployés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Les déclarations des Présidents américain et soviétique confirment l'utilité des approches créatives pour sortir de l'impasse et donner une orientation, un élan et une direction au processus du désarmement.

En nous écartant des catégories idéologiques et intellectuelles de la guerre froide, nous voyons que les accords relatifs à la limitation des armements et au désarmement ont un rôle important à jouer. Dans ce nouvel environnement, non seulement il y a des nouvelles idées dont nous nous félicitons, telles que la limitation des transferts d'armes classiques et la proposition d'établir un registre du transfert de ces armes pour réaliser l'objectif qui est d'éviter la déstabilisation et l'accroissement excessif des arsenaux nucléaires de type classique, mais d'anciennes idéer telles qu'une nette réduction des armements nucléaires, qui apparaissent maintenant sous un jour nouveau. Cela laisse augurer de progrès importants dans les réductions futures du nombre d'ogives nucléaires et dans d'autres aspects du désarmement qui offrent une plus grande stabilité en maintenant de plus faibles niveaux d'armements. Les résultats remarquables du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) sont réjouissants en soi et sont des signes annonciateurs d'un monde plus stable et moins menaçant.

Afin de tirer parti de ces nouvelles occasions, l'ordre du jour des négociations multilatérales doit être revu, de même que la priorité accordée à certains de ses points. Nous devons saisir les occasions lorsqu'elles se présentent pour relever le défi que pose la limitation des armements et pour éviter de créer des liens artificiels qui risquent de nous condamner à l'immobilisme et de nous laisser échapper les occasions. Par exemple, nous devrions nous sentir encouragés par l'heureuse conclusion, le mois dernier, de la Conférence chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques.

Nous devrions également saisir l'occasion que nous offre la présente mession de l'Assemblée générale pour consigner dans une résolution, acceptable pour tous, les divers aspects de cette convention qui, selon la Conférence chargée de son examen, peut et doit être renforcée.

Nous devons faire un effort plus déterminé et concerté dans le domaine des négociations sur les armes chimiques. Nous devons capitaliser rapidement les progrès appréciables qui ont été faits pour mettre au point ce qui est essentiellement un texte de traité presque complet. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée à la Première Commission, où sont représentés tous les Etats Membres, pour prier instamment tous les Etats qui ne sont pas membres de la Conférence sur le désarmement de prendre une part active au Comité spécial des armes chimiques de la Conférence. Cette année, 36 Etats ont saisi cette occasion, et nous espérons qu'un plus grand nombre d'Etats le feront en 1992 au moment où nous conclurons la Convention.

Je voudrais également souligner une fois de plus combien il est crucial de conclure ce traité dans un avenir très proche. Il convient de rappeler à cet égard que, depuis leur première utilisation lors de la première guerre mondiale, c'est dans le tiers monde que les armes chimiques ont été utilisées à chaque occasion et que c'est dans des situations de tensions régionales dans le tiers monde que la tentation d'utiliser des armes chimiques est la plus grande. Par conséquent, l'élimination de cette menace renforcera davantage la sécurité dans le tiers monde, même s'il est vrai que l'utilisation de toute arme chimique aurait des conséquences pour la sécurité de tous les Etats. C'est pourquoi l'Australie travaille maintenant sur un traité multilatéral qui fournira à long terme une solution efficace aux problèmes que posent les armes chimiques.

L'Australie a un certain nombre de propositions d'ordre pratique à formuler sur la façon dont la Convention sur les armes chimiques pourra être conclue l'an prochain.

Tout d'abord, une plus grande participation aux négociations des fonctionnaires basés dans la capitale permettrait vraisemblablement de se concentrer davantage sur les avantages qu'offrira ce traité pour la sécurité.

Deuxièmement, une autre amélioration consisterait à disposer d'une structure moins formelle pour les négociations. Cela découle en partie de la ponction de ressources qu'entraîne, surtout pour les petites délégations, l'existance de groupes de travail multiples, et en partie de l'impression selon laquelle les vraies négociations ne commenceront qu'avec la participation de représentants de rang plus élevé que ceux qui siègent aux groupes de travail. Cette situation engendre un climat de frivolité et non des négociations soigneusement pesées et nuancées. De façon plus générale, on pourrait dire que les structures de groupe actuelles n'ont pas la souplesse voulue pour refléter les nouvelles réalités et qu'elles entravent plutôt la bonne marche des négociations.

Troisièmement, il est peut-être temps, si les négociations doivent se conclure l'année prochaine, que la Conférence nomme plusieurs "Amis de la présidence" de rang important qui examineraient les principales questions en suspens, comme la vérification, l'aide et l'universalité, et les questions structurelles liées à l'organisation de la Convention sur les armes chimiques. Il s'avère également que davantage de consultations officieuses grâce au système des "Amis de la présidence" faciliteraient l'émergence de compromis sans qu'ils soient nécessairement rendus publics et sans que les négociateurs soient considérés comme gagnants ou perdants.

Quatrièmement, on doit accepter en principe de prévoir une réunion du Comité spécial au niveau ministériel qui se tiendrait au début de 1992. Cela donnerait en soi un cadre et un sentiment d'urgence aux négociations, soit pour les conclure afin que les ministres puissent ratifier l'accord lors de cette réunion, soit, si ce n'est pas possible, pour définir clairement les options sur les questions non réglées afin que les ministres puissent examiner un projet global qui pourrait faire l'objet d'une entente. La réponse à la lettre qu'a envoyée à ce sujet le Ministre australien des affaires étrangères à ses collègues de la Conférence du désarmement et à ceux d'Asie et du Pacifique a été très encourageante.

Cinquièmement, il est également temps d'encourager les efforts sur le plan régional en vue d'entamer un dialogue sur les exigences pratiques qu'imposera cette convention. Un tel dialogue se poursuit dans les régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud par suite de l'initiative prise en 1988

par le Premier Ministre australien, et il a aussi été amorcé en Amérique latine sous l'égide des Nations Unies. Il existe des propositions pour des efforts analogues en Afrique. Le Moyen-Orient, le sous-continent et l'Asie orientale sont d'autres régions qui pourraient clairement tirer profit de cette méthode. Un dialogue régional pourrait faciliter la préparation de la Convention et aider à apaiser les craintes injustifiées touchant les désirs des Etats importants de la région en matière de sécurité. Les efforts d'organisations non gouvernementales comme les Quakers, qui ont cherché activement un terrain d'entente pour mener un tel dialogue au Moyen-Orient, doivent être chaleureusement encouragés.

Finalement, le moment arrivera bientôt, si nous voulons respecter le calendrier prévu dans le mandat de la Commission, où il deviendra important de tenir v e réunion des chefs actuels et futurs des directions nationales de mise en œuvre, groupe qui devra être créé en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Cette réunion jouera un rôle important dans la définition des normes de mise en œuvre, de sorte que chaque Etat signa aire soit certain de ne pas être commercialement pénalisé par sa façon d'interpréter ses obligations. Elle jouera également un rôle important dans la formation de œux qui viennent tout juste de prendre conscience des exigences énoncées dans la Convention sur les armes chimiques pour leur apprendre comment s'acquitter des obligations qu'elle leur impose. L'Australie a fait distribuer, à la Conférence du désarmement, une description détaillée de la manière dont nous avons conçu la mise en œuvre de la Convention en utilisant les services d'un secrétariat national créé à cette fin. Nous serions heureux de partager cette expérience avec tous les Etats intéressés.

Les événements de l'année dernière nous ont montré sans équivoque qu'il était urgent de prévenir la prolifération des armes nucléaires et de mettre au point un régime international efficace de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est d'une importance capitale pour la communauté internationale et est plus nécessaire que jamais en ce qui concerne la sécurité mondiale.

L'année a été cemarquable pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Australie s'est félicitée de la décision prise par la France, la Chine, l'Afrique du Sud, la Zambie, la Tanzanie et le Zimbabwe

d'adhérer au Traité. Nous notons aussi avec beaucoup de satisfaction que la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et l'Ukraine ont l'intention de devenir parties au Traité en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Par suite des changements survenus en Union soviétique il se pourrait que certains nouveaux Etats soient en possession d'armes nucléaires. En conséquence, nous prions incomment tout nouvel Etat issu de l'Union soviétique de rendre rapidement publique sa décision de rendre aux armes nucléaires et de concrétiser un tel engagement en adhérant au Traité sur la non-prolifération.

Nous ne devons pas faire preuve de complaisance à l'égard du Traité. Sa force réside dans l'engagement de ses signataires. Le monde a vu pour la première fois un Etat faire délibérément fi des obligations qu'il a contractées en vertu du Traité. C'est pour cette raison que l'Iraq a été condamné par le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est également regrettable que de nombreux Etats parties au Traité n'aient toujours pas conclu leurs accords de garanties obligatoires. L'absence de tels accords contrevient au Traité et constitue une atteinte à la sécurité de tous. Cette question ne doit donc pas être traitée à la légère. Nous sommes particulièrement inquiets de ce qu'un de ces Etats exploite des installations qui ne sont pas soumises au régime des garanties et, de ce que par sa propre inaction en matière d'accord de garanties, il ait soulevé de graves interrogations sur ses intentions nucléaires. La République populaire démocratique de Corée a été fermement invitée par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA à signer et à mettre pleinement en oeuvre et rapidement son accord de garanties. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de le faire sans tarder davantage.

Nous nous félicitons de l'importante décision de l'Argentine et du Brésil qui ont manifesté l'intention de prendre des engagements internationaux et bilatéraux de non-prolifération et espérons qu'Israël, le Pakistan et l'Inde, qui exploitent d'importantes installations sans mesure de sécurité, leur emboîteront le pas.

La guerre du Golfe a aussi clairement illustré la récessité de renforcer l'efficacité des garanties de l'AIEA en tant qu'élément essentiel du

renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. La récente Conférence générale de l'AIEA a lancé un appel en faveur d'une action rapide dans ce domaine.

L'Australie souhaite que le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA prenne des décisions rapides, particulièrement en ce qui concerne la fourniture des schémas des installations nucléaires et la conduite d'inspections spéciales. Nous appuyons aussi des mesures visant à resserrer le contrôle des exportations nucléaires et des politiques d'approvisionnement nucléaire. L'Australie demande depuis longtemps l'adoption des garanties intégrales de l'AIEA en tant que normes pour les nouveaux approvisionnements nucléaires. Nous nous réjouissons de l'annonce faite récemment par le Royaume-Uni et la France selon laquelle ils ont répondu à l'appel de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire en ce qui concerne les garanties intégrales et ont adopté une telle politique. Nous prions instamment tous les autres pays fournisseurs, particulièrement l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Chine, en tant que membres du Conseil de sécurité, de faire de même.

L'évolution spectaculaire de la situation internationale due aux propositions récentes et aux décisions unilatérales des Etats-Unis et de l'Union soviétique est très favorablement accueillie et fermement appuyée en Australie. Ceci étant, nous attendons avec impatience le renforcement de la sécurité et une forte réduction des niveaux d'armement nucléaire. De même, nous encourageons tous les Etats dotés d'armes nucléaires à saisir ces nouvelles occcasions de réduire radicalement leurs arsenaux nucléaires. Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires seront disposés à réexaminer leurs engagements en ce qui concerne la première utilisation d'armes nucléaires.*

L'arrêt des essais nucléaires fait partie depuis longtemps des objectifs de l'Australie en matière de désarmement. Nous prions instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires de réexaminer les coûts politiques et les dimensions techniques de leurs programmes d'essais. Il est difficile de

^{*} M. Alpman (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

comprendre la logique des essais s'il n'existe pas d'objectif politique ni de besoin militaire pour une nouvelle génération d'armes nucléaires. Ainsi, le Ministre australien des affaires étrangères, le Sénateur Evans, a déclaré publiquement que l'annonce faite par le Président Gorbatchev d'un moratoire sur les essais nucléaires soviétiques en vigueur jusqu'à l'année prochaine constituait un bon départ et a appelé les autres Etats qui procèdent à des essais nucléaires à imiter ce geste.

Nous connaissons les arguments touchant les proportions que peut prendre le débat sur la structure et la portée, la vérification et le respect, au sein du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires de la Conférence du Désarmement, en vertu de son mandat actuel. Nous sommes disposés à entamer les négociations dès maintenant, mais nous sommes conscients des problèmes que pose la réalisation d'un objectif aussi ambitieux. Cependant, nous croyons que l'Assemblée générale, au cours de la présente session, doit pouvoir au moins exprimer ses vues sur la fin des essais nucléaires dans une résolution unique. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne saurait y avoir de moment plus opportun pour une telle démarche de la part de tous les pays.

Comme je l'ai dit précédemment, les transferts d'armes classiques sont un autre domaine dans lequel cette commission pourrait aller de l'avant grâce à des efforts concrets en matière de limitation des armements. Nous nous félicitons donc de l'étude du Secrétaire général (A/46/301) sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques. L'Australie espère que nous pourrons nous mettre d'accord cette année sur une résolution prévoyant la création d'un registre des transferts d'armes classiques, grâce auquel on disposerait d'un niveau de transparence suffisant pour prévenir les effets déstabilisateurs à l'échelon régional et mondial du stockage des armements, dont les plus récents effets se sont manifestés à l'échelon régional lors de l'invasion du Koweït par l'Iraq.

Enfin, comme je le disais au début de mon intervention, les événements spectaculaires de 1991 auront de nombreux effets. Je me suis concentré aujourd'hui sur les domaines qui préoccupent particulièrement le Gouvernement australien, à savoir le caractère inadmissible du recours à la force comme instrument d'un changement politique et la valeur des accords de contrôle des armements et de désarmement pour codifier les nouveaux arrangements en vue de renforcer la sécurité et d'améliorer la stabilité. Ces changements devraient être reflétés par une approche plus pragmatique dans les travaux de l'Assemblée générale, dans l'espoir d'être à même de mieux refléter la riche texture des vues représentées ici et de réaliser plus pleinement et de façon plus appropriée notre désir par agé d'un monde plus sûr et plus pacifique.

M. DONOWAKI (Japon) (interprétation de l'anglais): Ma délégation souhaite s'associer aux autres délégations en adressant à M. Mroziewics ses sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette importante commission. Ma délégation est convaincue que, sous sa direction avisée et grâce à sa compétence, la Commission sera à même d'accomplir sa tâche avec succès. Ma délégation voudrait également féliciter les autres membres du bureau pour leur élection.

En ce moment historique qui succède à la guerre froide Est-Ouest et à la guerre du Golfe, le monde s'éloigne de l'affrontement pour aller vers la coopération, ouvrant ainsi d'extraordinaires possibilités de progrès. En même temps, cependant, il faut reconnaître que le monde est en butte à l'incertitude et à l'instabilité qui caractérisent toute époque de transition. Il est donc essentiel que nous comprenions pleinement les caractéristiques de cette époque de transition et que nous y répondions de façon adéquate. Par exemple, diverses réalisations historiques apportées dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, à la suite du démantèlement de la rivalité Est-Ouest et de la rivalité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, devront être rendues irréversibles et aller encore plus avant. D'autre part, la communauté internationale s'est unie de façon magnifique autour des Nations Unies en réponse à la crise du Golfe. Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle central dans la coopération internationale en vue de créer un nouvel ordre mondial.

Afin de répondre à ces espoirs, les fonctions des Nations Unies devront être renforcées et il sera essentiel que le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale fonctionnent efficacement, chacun dans son domaine de responsabilité propre. De ce point de vue, le renforcement des fonctions de la Première Commission de l'Assemblée générale, qui traite essentiellement des problèmes de contrôle des armements et de désarmement, sera une question d'une urgence toute particulière. Au cours des dernières années, des efforts ont été faits, avec un certain succès, pour fusionner et réduire le nombre de résolutions à adopter par la Première Commission, et pour que les résolutions adoptées le soient, autant que faire se peut, par consensus. Par la suite, des efforts encore plus importants devront être déployés lors de l'examen des points de l'ordre du jour, qui répondent le mieux aux besoins d'un monde en changement, sans être liés par les pratiques du passé, en conduisant des délibérations sensées et approfondies sur de tels points et en adoptant des résolutions qui devraient contribuer à façonner un nouvel ordre mondial.

Une des leçons que l'on peut tirer de la crise du Golfe est que l'accumulation d'énormes arsenaux par un pays, grâce aux transferts et à la prolifération internationaux, pousse à un comportement agressif lorsque de tels actes sont liés aux objectifs politiques de ce pays. Ainsi, la question la plus importante à la suite de la crise du Golfe est celle qui consiste à renforcer les efforts dans les domaines du transfert international des armes classiques et de la non-prolifération des armes de destruction massive et des missiles.

Il est urgent d'établir un système d'enregistrement par les Nations Unies qui renforcerait la transparence des transferts internationaux d'armes classiques. Le Japon a préconisé l'établissement d'un tel système depuis le mois de mars de cette année. Le Premier Ministre Toshiki Kaifu a annoncé à la Conférence de Kyoto sur les questions de désarmement, au mois de mai, que le Japon présenterait une résolution dans ce sens à la présente session de l'Assemblée générale. Actuellement, nous avons des consultations avec les Etats intéressés, y compris les Etats membres de la Communauté européenne, en vue de préparer un projet de résolution. Ce faisant, nous nous efforçons de

refléter autant que possible les vues exprimées au cours des consultations fécondes entre ces Etats, afin que le projet de résolution reçoive un appui actif et écrasant de la part de tous les Etats Membres. Certaines ne ions essentielles sur lesquelles devrait se fonder un tel projet de résolution sont devenues plus c? ires.

Premièrement, un registre de transfert des armements universel et non discriminatoire, sous les auspices des Nations Unies, devrait être établi le plus rapidement possible, comme recommandé par le rapport du Groupe d'experts nommés par le Secrétaire général, conformément à la résolution 43/75 I de l'Assemblée générale de 1988.

Deuxièmement, puisqu'un registre de transfert des armements des Nations Unies ne vise qu'une plus grande transparence en tant que première étape dans l'instauration de la confiance, il convient de tenir dûment compte de l'importance qu'il y a à faire preuve de retenue et de prudence dans le domaine des transferts d'armements et de l'importance des efferts déployés en vue de régler les différends politiques sous-jacents et de promouvoir le désarmement sous tous ses aspects.

Troisièmement, il ne faut pas s'attendre à ce qu'un tel registre soit parfait dès le début, mais il conviendrait plutôt qu'il soit établi le plus tôt possible, amélioré par sa mise en pratique et complété graduellement pour en faire un système universel et non discriminatoire.

Quatrièmement, la question se pose du caractère adéquat d'un registre des transferts d'armements, si la production nationale des armements et le transfert des composantes et des techniques d'armements qui s'y attachent ne sont pas inclus. Par exemple, les nations qui dépendent des importations d'armements plutôt que de la production nationale craignent que la transparence accrue des transferts d'armes puisse mettre en danger leur sécurité nationale. En effet, la transparence en ce qui concerne la production d'armes et les composantes d'armes doit être aussi favorisée. Dans ce cas, cependant, le volume d'informations à transmettre augmentera démesurément. Par conséquent, une façon réaliste serait de commencer par ce qui est immédiatement réalisable, tout en poursuivant, en même temps, l'étude des moyens d'étendre le registre de manière à couveir la production et les composantes.

Cinquièmement, il s'agit de savoir comment traiter de la contrebande et autres formes de transferts illicites d'armes, y compris les armes fournies aux terroristes et aux forces de subversion. Comme le signalait le rapport du Groupe d'experts nommés par le Secrétaire général, le commerce illicite d'armes est par définition clandestin, de sorte que la transparence un soi ne joue qu'un rôle indirect lorsqu'il s'agit de ce phénomène. Cependant, le rapport recommande plusieurs mesures concrètes qui pourraient être adoptées actuellement par la communauté internationale, et la question devra être traitée en tenant compte de ces recommandations.

Le Japon est convaincu que l'adoption d'une résolution visant à créer un système de notification des Nations Unies sur le transfert des armes qui reflète les notions fondamentales que je viens de décrire sera une première étape importante grâce à laquelle l'Organisation les Nations Unies pourra contribuer à façonner un nouvel ordre mondial. Reconnaissant que le bon fonctionnement l'un tel système pourrait mettre en jeu des questions techniques, le Japon est prêt à coopérer avec l'ONU en accueillant l'année prochaine une réunion qui doit élaborer ces questions. De même, si elle se révélait nécessaire, le Japon est également prêt a offrir une coopération appropriée pour renforcer les capacités du Département des affaires de désarmement en ce qui concerne les bases de données pour l'application de ce système.

Dans le cadre des transferts internationaux d'armes classiques et avant de passer à la question des armes de destruction massive, je voudrais évoquer un point de vue soutenu par certains pays, à savoir que les transferts internationaux d'armes de destruction massive devraient peut-être également faire l'objet de transparence et être inclus dans le système de notification des Nations Unies. Toutefois, les armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que les missiles sont en fait déjà placés sous des contrôles bien plus stricts par la communauté internationale. Il faut reconnaître que la non-prolifération et l'élimination de ces armes sont précisément les questions du jour, qui dépassent l'étape de la transparence de leurs transferts.

Je voudrais tout d'abord évoquer la question du désarmement nucléaire. Le Japon considère que la signature du Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est un événement historique et nous espérons tous qu'il sera bientôt ratifié par les deux Etats. Cependant, l'annonce faite tout récemment par le Président Bush, selon laquelle les Etats-Unis prendraient des mesures unilatérales visant à démanteler toutes leurs armes nucléaires tactiques basées au sol, à retirer toutes leurs armes nucléaires tactiques basées en mer et à en démanteler un grand nombre, et élimineraient, entre autres, en accord avec l'Union soviétique tous les missiles balistiques intercontinentaux (MBIC) avec les corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidées (MIRV), devrait être

applaudie comme une décision courageuse d'une portée sans précédent. La réponse positive du Président Gorbatchev à l'initiative du Président Bush, suivie par le démarrage des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, constitue une autre source d'encouragement pour la communauté internationale tout entière. Espérons que ces mesures constitueront le véritable début de la fin de l'ère nucléaire.

On se souviendra que la vague de bouleversements en Union soviétique a causé une certaine inquiétude quant à sa capacité de commander et de contrôler ses armes nucléaires et aux conséquences éventuelles graves que cela pourrait entraîner pour la paix et la sécurité internationales. L'annonce faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Pankin, selon laquelle le gouvernement central contrôlerait toutes les armes nucléaires, a contribué à dissiper ces préoccupations et nous nous en réjouissons.

Cependant le problème du contrôle des armes nucléaires, ou plutôt le problème que pose le danger de la prolifération dans un Etat doté d'armes nucléaires, doit être pris au sérieux et il faudrait s'efforcer sans relâche d'exercer des contrôles plus stricts.

Etant donné l'évolution encourageante des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soy tique dans le domaine du contrôle des armes nucléaires et du désarmement, le Japon invite le Royaume-Uni, la France et la Chine à s'attaquer à la question du désarmement nucléaire avec plus de détermination et de vigueur.

S'agissant du problème de l'interdiction des essais nucléaires, le Japon apprécie vivement les discussion animées qui ont eu lieu sous la présidence de l'Ambassadeur Chadha, de l'Inde, cette année, au sein du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires de la Conférence du désarmement. Les délibérations sur la question de la vérification d'une interdiction des essais nucléaires se sont avérées particulièrement utiles, étant donné qu'un véritable dialogue a pris place à ce sujet entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires. Il faut reconnaître que les matériels et propositions présentés à la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, en janvier de cette année,

t également enrichi les discussions sur la question à la Conférence du

désarmement. Le Japon espère que les travaux de fond du Comité spécial se poursuivront l'année prochaine, avec la reconduction du Comité, doté du même mandat que cette année.

S'agissant de la vérification de l'interdiction des essais nucléaires, le Japon est également satisfait de la réussite du second essai à grande échelle (GSETT II) conduit par le Groupe d'experts scientifiques de la Conférence du désarmement. Un rapport définitif sur cet essai doit être présenté au printemps prochain et le Japon l'attend avec intérêt étant donné que la future orientation de nos efforts pourrait alors devenir plus claire. En même temps, les activités du Groupe d'experts scientifiques qui suivront le GSETT II devront être prises en considération. De ce point de vue également, la reconduction du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires l'année prochaine serait souhaitable.

Le Traité sur la non-prolifération nucléaire est le cadre international le plus important dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. L'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération est un objectif important à réaliser. C'est pourquoi le Japon a été satisfait - après l'adhésion au Traité, l'année dernière, du Mozambique - de constater que la Zambie, la Tanzanie et l'Afrique du Sud avaient également adhéré au Traité. Le Japon apprécie également hautement la volonté exprimée par la France, en juin, et par la Chine, en août, au moment de la visite du Premier Ministre Kaifu en Chine, d'adhérer au Traité, et il espère que ces deux Etats dotés d'armes nucléaires prendront rapidement des mesures en vue de mettre leurs décisions en oeuvre.

En revanche, le respect des obligations au titre du Traité par les Etats parties au Traité est d'une importance vitale si l'on veut susciter la confiance dans le Traité parmi les Etats parties. Le Japon invite fermement les pays qui, tout en étant parties au Traité, n'ont pas encore conclu d'accord de garanties avec l'AIEA, à le faire sans autre retard.

En outre, le Japon est en faveur d'une pi)rogation à long terme du Traité sur la non-prolifération après 1995. Bien entendu, la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement nucléaire sont des objectifs importants qui doivent être poursuivis parallèlement au régime du Traité. Cependant, le Japon n'est pas d'accord pour lier la prorogation du Traité et l'interdiction générale des essais nucléaires.

Tout comme en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive, l'importance de la non-prolifération des missiles ne devrait pas être ignorée. Le Japon invite tous les Etats à adopter les directives du Régime de surveillance des technologies balistiques (MTCR) en réponse à l'appel lancé par la Conférence MTCR de Tokyo, tenue en mars dernier.

Quant aux négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques qui se tiennent à Genève, il semble que toutes les grandes questions qui exigeaient une solution sont maintenant sur la table. Si les négociations ne s'achèvent pas au cours de l'année 1992, l'élan activé par la crise du Golfe et renforcé par la déclaration du 13 mai du Président Bush risque d'être perdu à jamais. Il n'est pas exagéré de dire que la raison d'être de la Conférence du désarmement dépend de l'issue des négociations. Les Etats membres de la Conférence du désarmement devraient s'efforcer, même au cours de la présente session de la Première Commission, d'accélérer ces négociations. Le Japon espère également vivement que les Etats qui ne sont pas membres de la Commission du désarmement prendront un plus grand intérêt au déroulement des négociations.

S'agissant de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, l'accord intervenu en ce qui concerne la convocation d'une réunion d'experts sur la vérification et sur l'amélioration et le renforcement des mesures de confiance peut être considéré comme une grande réalisation. Le Japon souhaite que ces mesures de confiance soient appliquées par tous les Etats parties à la Convention et souhaite également lancer un appel aux autres Etats non parties à la Convention pour qu'ils y adhèrent.

Avant de terminer cette déclaration, ma délégation souhaite évoguer les difficultés rencontrées en Iraq, au cours des derniers mois, par les équipes d'inspection des armes nucléaires et autres de la Commission spéciale des Nations Unies. Ces difficultés ont représenté un défi très grave non seulement à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies mais aussi aux efforts faits par la communauté internationale dans son cadre pour apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et empêcher la reprise des agressions militaires dans cette région. Cette expérience ne doit certainement pas nous détourner de notre tâch urgente : déployer de nouveaux efforts pour renforcer les fonctions des Nations Unies. Le succès des tâches qui incombent à la Commission spáciale des Nations Unies sera vital si on veut éviter tous effets adverses sur les mécanismes de sauvegarde de l'AIEA ainsi que sur le mécanisme de vérification et d'inspection des négocations actuelles relatives à la convention sur les armes chimiques. A cet égard, le Gouvernement japonais est volontaire - après avoir nommé un expert japonais comme membre de la Commission spéciale des Nations Unies et versé une contribution de 2,5 millions de dollars pour financer la Commission - pour envoyer deux experts rejoindre la sixième équipe d'inspection des armes chimiques en Iraq.

Nous avons assisté au cours des 12 derniers mois à une évolution rapide dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement, et, en cette période de changement historique, une nouvelle vague de désarmement semble prendre son essor. Parallèlement aux importantes réductions des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique et des forces militaires Est-Ouest, l'accent a été mis sur les problèmes de désarmement et de contrôle des armements, sur les aspects régionaux aussi bien que sur les aspects transferts et prolifération des armements. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le règlement des conflits régionaux exige une approche globale portant non seulement sur les aspects matériels du désarmement et du contrôle des armes, mais également sur les aspects logistiques du règlement des questions politiques sous-jacentes. Ce qu'il faut, c'est peut-être une nouvelle façon de penser pour aborder la nouvelle vague de désarmement. Il se pourrait fort que le temps soit venu pour toutes les nations, industrialisées et en

développement, pour les fournisseurs et pour les acquéreurs d'armes, de participer aux efforts internationaux visant à résoudre les problèmes de la prolifération des missiles et des armes de destruction de masse, et les problèmes du transfort des armes conventionnelles.

M. SAETHER (Norvège) (interprétation de l'anglais): Permettez-moi de féliciter le représentant de la Norvège pour son accession à la présidence de la Première Commission de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau. Je suis persuadé que grâce à leurs qualités nos travaux seront couronnés de succès.

Cette semblée générale se déroule alors que sont survenus des événements se précédent dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes nucléaires. Des voies absolument nouvelles ont été ouvertes à la suite des initiatives éclairées et de grande portée des Présidents Bush et Gorbatchev. Il existe aujourd'hui une véritable possibilité de rompre et d'inverser la spirale sans fin de la course aux armements. Nous sommes peut-être à la veille d'une course au désarmement.

Il n'est peut-être pas possible, comme dit le proverbe, de remettre le génie nucléaire dans la bouteille, mais le potentiel du génie à semer le trouble et la destruction sera très réduit lorsque les réductions unilatérales et les mesures associées contenues dans les deux initiatives, auront été appliquées. Le seuil nucléaire sera sans doute élevé et la stabilité stratégique renforcée. Le risque d'une première gaffe nucléaire dévastatrice a été fortement diminué, et la communauté mondiale tout entière, ainsi que les générations futures, en seront les bénéficiaires.

Dans une perspective nord-européenne, il est particulièrement encourageant de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus qu'il n'existe plus rien, dans la nouvelle Europe des années 90, qui puisse justifier des armes nucléaires tactiques à lancer à partir du sol ou des armes nucléaires tactiques placées sur des vaisseaux ou des sous-marins. L'élimination de ces systèmes va améliorer de façon fondamentale la sécurité dans le nord de l'Europe et ailleurs sur le continent. Ces initiatives out reçu notre appui sans réserve.

Il est également clair que les propositions radicales avancées par les Présidents des Etats-Unis et de l'Union soviétique concernant les armes nucléaires stratégiques sont d'une importance historique. Elles ont ouvert la voie à des négociations de suivi concernant le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START). Une occasion s'offre à nous, qui ne doit pas être négligée tant que des réductions importantes, au-delà de celles prévues par le Traité START, n'auront pas été réalisées. Il est vital que les parties maintiennent leur vision commune d'un monde plus sûr et plus stable.

A cette fin, il est essentiel que le dialogue sur les armes nucléaires sa poursuive sans exclure aucun thème, notamment la question d'une interdiction totale des essais nucléaires.

Beaucoup a également été fait dans le domaine du contrôle des armes conventionnelles. Le Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe (FCE) est une contribution majeure au nouvel ordre de sécurité européen naissant. Il devrait être ratifié et appliqué dès que possible. Les événements récents en Union soviétique et l'indépendance acquise par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie pourraient avoir des implications pour le Traité FCE. Néanmoins, ceci ne devrait pas retarder l'entrée en vigueur aussi rapide que possible du Traité.

Ceci évidemment n'est pas la dernière étape sur la voie du contrôle des armes conventionnelles. Nous espérons que les négociations FCE en cours, ainsi que les négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité pourront être conclues avec des résultats tangibles avant la réunion de suivi de l'an prochain à Helsinki. Simultanément, nous attendons pour l'an prochain l'établissement d'une nouvelle instance européenne pour la sécurité et le contrôle des armes conventionnelles.

La nouvelle instance représentera une nouvelle donne dans le contrôle des armes conventionnelles. Outre le contrôle des armes conventionnelles - qui comprend principalement des mesures de stabilisation - un dialogue élargi portant sur les questions de sécurité et les questions liées à la gestion des crises et à la prévention des conflits pourrait être inclus.

A la suit de l'évolution politique et des progrès réalisés dans le contrôle des armes, le danger d'un grand affrontement militaire en Europe a pratiquement disparu. Fourtant, la crise en Yougoslavie prouve éloquemment

que le continent affrontera d'autres risques et une instabilité potentielle dans les années à venir. Il existe un besoin urgent d'approches coopératives pour le type de conflit qu'illustrent les événements tragiques qui se déroulent en Yougoslavie. Dans la nouvelle Europe des années 90, la sécurité ne peut être qu'une sécurité commune et partagée.

La Norvège appuie pleinement les efforts inlassables que font la Communauté européenne et ses Etats membres pour aboutir à une solution pacifique et négociée aux problèmes de la Yougoslavie. Nous pensons également que les travaux entrepris au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont été importants puisqu'ils ont permis de rallier un large soutien international en faveur de la fin du conflit. L'action entreprise par le Conseil de sécurité a également été très importante. La violence incessante est un défi sérieux à tous ces efforts. L'emploi de la force pour réaliser des objectifs politiques demeure inasceptable. Les combats doivent cesser et une véritable chance doit être donnée à la paix.

La crise yougoslave montre l'importance que revêtent les préparatifs minutieux de la communauté internationale pour faire face aux crises futures du même genre. La famille européenne des nations doit accepter d'assumer des responsabilités spéciales pour mainten. l'ordre chez elle. A cette fin, il faut que la CSCE puisse s'occuper rapidement et efficacement des conflits dès qu'ils se produisent ainsi que des crises graves. Bref, l'aspect de la gestion des conflits dans le processus de l'Europe doit être renforcé.

L'élaboration d'une vaste gamme de procédures de gestion des crises de la CSCE et les mécanismes à cet effet doivent avoir la priorité. Ces procédures et ces mécanismes devraient inclure des missions de rapporteur et d'observateur, des missions de bons offices et diverses formes d'arbitrage et de médiation. Lorsque les hostilités ont déjà éclaté, la possibilité d'utiliser les forces de maintien de la paix de la CSCE devraient être un choix comme devrait l'être le suivi de l'application des cessez-le-feu et du retrait des troupes. Toutefois, il ne devrait jamais être question d'envoyer les forces de maintien de la paix de la CSCE si cela n'est pas accepté par les parties intéressées. De même, les opérations de maintien de la paix ne devraient pas être envisagées si un cessez-le-feu n'est pas déjà appliqué. L'expérience acquise douloureusement dans le cadre des efforts de maintien de la paix des Nations Unies soulique l'importance de ces deux principes de base.

Il faut s'empresser de mener à bien les négociations à Genève concernant une convention sur les armes chimiques. L'initiative prise par le Président Bush au printemps dernier au sujet des armes chimiques représente un grand effort dans ce sens. La décision du Gouvernement américain d'accepter inconditionnellement l'interdiction de l'utilisation et la destruction totale de toutes ses armes chimiques dans les 10 années qui suivront l'entrée en vigueur de la convention est un progrès important pour les négociations. Avec cette décision, la date cible de 1992 est à notre portée.

Toutefois, certains obstacles subsistent encore. En particulier, les divergences de vues, concernant le régime de vérification, entravent les progrès vers un règlement final négocié. Quant à la question des inspections sur mise en demeure, il importe de trouver un compromis entre le besoin de tous les Etats parties d'avoir l'assurance que toutes les parties appliqueront la convention et leur besoin de protéger l'information jugée essentielle pour

leur propre sécurité. Le moment est maintenant venu pour toutes les délégations de prendre part aux négociations et d'abandonner certaines de leurs exigences idéalistes afin de parvenir à un compromis. Cela permettrait à la convention d'avoir lieu l'an prochain comme le stipule le mandat révisé du Comité ad hoc. De même, le système d'inspection de routine devrait être parachevé par toutes les parties avec la souplesse nécessaire.

Dans le domaine des armes chimiques, l'ouverture et la transparence sont d'une importance fondamentale. Tous les Etats dotés d'armes chimiques devraient transmettre des informations concernant l'emplacement, la composition et la taille de leurs stocks, et tous les pays qui n'en possèdent pas devraient faire des déclarations à cet effet.

Depuis 10 ans, la Norvège applique un programme de recherche sur la vérification de l'utilisation présumée d'armes chimiques. Cette recherche est faite par des experts du Norwegian Defence Research Establishment, et des rapports annuels ont été présentés à la Conférence du désarmement. Nous examinons maintenant la possibilité d'étendre la portée de ce programme pour permettre aux scientifiques et aux spécialistes des pays en développement de partager notre expertise en matière de vérification et d'utilisation présumée d'armes chimiques.

Cette commission devrait envoyer un message clair à la Conférence du désarmement lui demandant de s'efforcer au cours des prochains mois de résoudre les questions encore en suspens et de parvenir à un accord final à la mi-1992.

La troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques s'est terminée à Genève il y a quelques semaines. La Déclaration finale de la Conférence représente un grand pas vers l'application des dispositions de la Convention. La norme internationale fixée par cette convention a été très clairement réaffirmée. En outre, les mesures propres à accroître la confiance adoptées en 1987 ont été révisées et élargies, ce qui accroît l'ouverture et la transparence dont nous avons besoin dans ce domaine important. La Norvège espère que les déclarations concernant les mesures propres à accroître la confiance seront plus détaillées et qu'un plus grand nombre d'Etats parties de tous les groupes régionaux y répondront.

La Conférence a également décidé d'aller de l'avant dans le domaine difficile de la vérification de la Convention en créant un groupe spécial d'experts chargé d'identifier et d'examiner des méthodes de vérification éventuelles d'un point de vue scientifique et technique. Nous espérons participer à ce travail.

Les dépenses seront relativement modestes pour mettre en pratique les décisions de la Conférence de réexamen. Nous devrions essayer de résoudre cette question, de préférence au cours des délibérations de cette commission.

L'interdiction complète et permanente de tous les essais nucléaires demeure un objectif de désarmement important pour la Norvège. Un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est essentiel pour mettre fin efficacement à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. L'inquiétude qui a été exprimée à l'égard des risques pour l'environnement et la santé découlant des essais nucléaires est un argument de plus invoqué pour mettre fin à ces essais.

Nous apprécions beaucoup les travaux du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires rétabli par la Conférence du désarmement à Genève cette année, que dirige l'Inde de manière avisée. Nous attachons également une grande importance aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques et à sa seconde expérience technique importante (GSETT-2), dont les résultats seront analysés et évalués avant la prochaine réunion du Groupe, au début de l'an prochain. Un réseau global pour l'échange de données sismiques doit être la base la plus importante pour un futur système de vérification d'un traité sur l'interdiction des essais. Nous devrions maintenant réfléchir sérieusement à la question du fonctionnement du Groupe et à la façon d'utiliser les résultats de l'expérience globale comme base d'un système de vérification du respect d'un traité et réfléchir également à la façon dont les travaux futurs du Groupe pourraient être organisés afin d'inclure d'autres moyens de vérification appropriés pour un traité sur une interdiction globale des essais.

La Norvège a pendant de nombreuses années parrainé un projet de résolution présenté par l'Australie et la Nouvelle-Zélande concernant le besoin urgent d'un traité sur l'interdiction totale des essais. Ce projet de résolution reflète nos vues fondamentales sur cette question importante. Nous

voudrions que soit rétabli le Comité ad hoc sur un traité d'interdiction des essais en 1992 avec un mandat approprié, comme le stipule le projet de résolution.

Les événements qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale ont confirmé le besoin d'établir un mécanisme de consultation dans des situations où il semblerait y avoir une accumulation excessive d'armes. En tant que première mesure que nous applaudissons, la Chine, la France, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont noué un dialogue dans le domaine du transfert des armes classiques, fondé sur l'initiative prise le 29 mai sur le contrôle des armes au Moyen-Orient par le Président Bush. Le dernier sommet du Groupe des Sept à Londres a également traité de cette question.

Une approche commune des directives applicable aux transferts d'armes de type classique est souhaitable. En fait, l'appui tant des exportateurs que des importateurs d'armes sera essentiel si l'on veut que les efforts faits pour limiter les transferts d'armes classiques soient couronnés de succès. A cet égard, la Norvège appuie sans réserve la proposition d'établir un registre universel des transferts d'armes sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ce registre permettrait d'encourager une plus grande ouverture dans les transferts d'armes internationaux et aiderait à décourager les ventes déstabilisatrices.

La guerre du Golfe et ses conséquences ont clairement mis en lumière la menace que le risque de prolifération des armes de destruction massive constitue pour la sécurité internationale. Les conclusions auxquelles est parvenue la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq sont pour tous un sujet de profonde préoccupation. Le moment est venu pour la communauté internationale de faire tout son possible pour assurer l'élimination des armes chimiques et biologiques et empêcher la prolifération nucléaire.

Le Traité de non-prolifération demeure la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. La Norvège se félicite de l'adhésion récente de nouveaux Etats au Traité. L'adhésion de la France et de la Chine - qui ont annoncé leur intention à cet égard - renforcera davantage encore le caractère universel du Traité.

La prolifération des systèmes de missiles balistiques s'accélère à travers le monde. Le régime de contrôle de la technologie des missiles, qui sous-tend le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, offre un moyen utile de freiner la prolifération des systèmes de missiles capables de transporter des ogives nucléaires. Le fait que de plus en plus de pays appliquent les directives en matière de techniques "névralgiques" propres aux missiles constitue à cet égard une tendance positive.

Enfin, je voudrais souligner que l'idée d'une définition plus large de la sécurité et de la stabilité est de plus en plus acceptée au plan international. Il arrive trop souvent que ces deux concepts soient évoqués uniquement en tant que facteurs militaires. Une compréhension commune de l'interdépendance existant entre les facteurs militaires, économiques et écologiques est d'une importance vitale. Nous espérons que la communauté mondiale sera bientôt en mesure d'effectuer un changement important dans la répartition des ressources et de les affecter non plus aux armements mais au développement et à l'environnement en général. La Première Commission devrait être la première à montrer l'exemple en élaborant des directives futures en matière de sécurité et de désarmement. La Norvège est prête à contribuer à cette tâche.

Parmi ceux qui ont demandé à devenir membres de la Conférence du désarmement, mon pays est celui dont la candidature est endossée par les pays d'Europe de l'Ouest. En dépit des efforts sérieux déployés à Genève au cours

de la session de cette année, la Conférence demeure dans l'impossibilité de se mettre d'accord sur une mise en oeuvre de la décision tendant à élargir la composition de la Conférence. Nous espérons que la décision d'accepter la Norvège au sein de la Conférence sera prise en 1992.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : La délégation brésilienne félicite l'Ambassadeur Robert Mroziewicz de la Pologne de son élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais également dire combien nous sommes heureux de la présence, au sein du bureau, de l'Ambassadeur Sedfrey Ordonez, des Philippines de M. Alpman, de la Turquie; et de M. Pablo Sader, de l'Uruguay. Je suis sûr que, sous leur direction compétente, nos travaux seront couronnés de succès. Le bureau peut compter sur la totale coopération de la délégation brésilienne à cette fin. Il convient également de remercier l'Ambassadeur Jai Rana, du Népal, de l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de la Première Commission, l'année dernière.

Malgré les affirmations contraires entendues récemment, il apparaît tout à fait évident que l'histoire s'est remise en marche. En fait, tant que l'humanité existera, l'histoire sera toujours en marche. Bien qu'il soit sans doute difficile d'avoir un sens clair de l'histoire lorsqu'on la vit, sa fonction pédagogique - en tant que témoin du passé, référence du temps présent et mise en garde pour l'avenir - nous est constamment rappelée. Une fois de plus aujourd'hui, l'histoire nous enseigne que la paix ne repose pas seulement sur la force des armes mais, plus important encore, sur la volonté des peuples.

Nous avons assisté récemment à un élan sans précédent dans la recherche d'une réduction des types d'armements les plus déstabilisateurs déployés à travers le monde, parallèlement à l'affirmation des valeurs démocratiques partout dans le monde. La relation entre la démocratie et le désarmement n'est pas fortuite. Alors que les valeurs démocratiques tendent à s'imposer internationalement, les 'esoins d'armements diminuent sensiblement; de plus en plus nombreux sont ceux qui se rendent compte de la disproportion qui existe entre la recherche, par les Etats, d'une sécurité absolue en termes purement militaires et les sacrifices économiques et sociaux imposés aux peuples.

D'où une deuxième relation importante : la relation entre la démocratie et le développement. Il est largement reconnu de nos jours que le progrès

économique est le terrain dans lequel la démocratie pousse le mieux. Il est donc impératif que les ressources de notre économie mondiale interdépendante soient allouées aux urgentes priorités de la coopération internationale en faveur du développement afin de renforcer les processus démocratiques, et capas seulement dans quelques régions mais dans toutes.

Ce qui à son tour conduit à une troisième relation qui complète l'équation : la relation entre le désarmement et le développement. Alors que les processus de désarmement prennent de l'élan, de plus en plus de ressources devraient être dégagées au profit des priorités civiles. Cela s'applique aussi bien à la réallocation des ressources à l'intérieur d'un pays qu'au courant internationa! de biens, de ressources financières et de techniques entre Etats. Les dividendes de la paix provenant de la réduction des plus importants arsenaux du globe devraient aider les nombreuses démocraties en panne de ressources, particulièrement dans les domaines touchant le développement. Au moment où nous tournons une nouvelle page de l'histoire, la démocratie, le développement et le désarmement devraient constituer les fondements d'une nouvelle structure de paix.

La réalisation de progrès décisifs dans le processus du désarmement universel devrait stimuler la relance de la croissance économique nationale et internationale. Cela devrait à son tour renforcer les démocraties partout dans le monde, accroissant du même coup la paix et la stabilité pour tous. Les progrès internationaux des démocraties devraient se traduire par la démocratisation de relations internationales où la paix et la sécurité des nations, grandes et petites, soient sauvegardées par le droit et non par la puissance.

L'époque es probablement mûre pour une inversion fondamentale de la course aux armements à l'échelle mondiale. Le Gouvernement brésilien se félicite de l'initiative importante annoncée par le Président George Bush le 27 septembre 1991 et de la réponse également importante du Président Mikhail Gorbatchev du 5 octobre 1991. Il s'agit là, à notre avis, de pas dans la bonne direction, puisqu'ils sont maintenant en mesure d'aborder l'examen de la question de l'arrêt de la prolifération verticale et géographique des armes nucléaires, ce qu'on ne cesse de réclamer depuis Jongtemps.

Toutefois, étant donné que les arsenaux mucléaires restants sont encore suffisamment grands pour détruire plusieurs fois le monde, nous demandons instamment aux dirigeants des deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires ainsi qu'aux autres Etats dotés d'armes nucléaires, de progresser rapidement vers l'élimination de toutes les armes nucléaires, et ce, le plus tôt possible. Les récents événements ont prouvé que, tant que les armes nucléaires existeront, la prolifération nucléaire demeurera une possibilité permanente. Aucun Etat, si conscient soit-il de sa propre sécurité, n'est à l'abri du darger de voir ses armes nucléaires tomber dans des mains irresponsables ou non autorisées.

C'est pourquoi nous croyons que la communauté internationale devrait dépasser résolument la notion actuelle de non-prolifération. Ce qu'il nous faut en fin de compte, c'est une convention universelle et non discriminatoire sur l'interdiction de l'utilisation, de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes nucléaires et sur leur destruction. Comme dans le cas d'autres armes de destruction massive, nous savons combien il est difficile de remettre le djinn dans la bouteille une fois qu'il en est sorti. Mais c'est précisément pour empêcher que d'autres djinns ne s'échappent que nous cavons nous débarrasser de ces bouteilles. Nous devons nous efforcer de parvenir à un nouveau consensus sur l'élimination complète des armes nucléaires, sur la base des mesures de vérification les plus strictes, appliquées de façon universelle et non discriminatoire tout en préservant les utilisations pacifiques légitimes de l'énergie nucléaire.

L'interdiction complète des essais nucléaires serait une étape déterminante qui permettrait d'aller au-delà de la non-prolifération. L'année dernière, le Président Fernando Collor a annoncé à l'Assemblée générale que le Brésil renonçait au droit de procéder à tous essais nucléaires, même à des fins pacifiques. Ma délégation se félicite du moratoire unilatéral annoncé par le Président Gorbatchev et exhorte tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires à s'en inspirer pour contribuer à la préservation de la paix, du bien-être des peuples et de l'environnement.

Ma délégation coopérera aussi de façon constructive aux consultations entreprises par le Président de la Conférence d'amendement du Traité de Moscou, le Ministre indonésien des affaires étrangères, M. Ali Alatas, afin de réaliser des progrès dans des domaines concrets définis lors des discussions, sotamment la question d'une nouvelle convocation de la Conférence en temps opportun.

Le 18 août 1991, l'Argentine et le Brésil signaient, à Guadalajara, l'Accord sur l'utilisation de l'énorgie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Cet accord est d'une grande importance pour nos deux pays, mais également en soi puisqu'il prouve qu'il est possible d'assurer la sécurité et le développement grâce à la coopération nucléaire pacifique.

L'Argentine et le Brésil continuent leurs négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les mesures de sauvegarde prévues aux termes de cet accord. Le document prévoira tous les éléments nécessaires à la vérification de nos activités et protégera les progrès techniques réalisés par nos deux pays dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Déclaration de Mendoza sur les armes chimiques et biologiques, signée par l'Argentine, le Brésil et le Chili le 5 septembre 1991, auxquels s'est maintenant joint l'Uruguay, a été une autre contribution pertinente apportée par les pays latino-américains pour atteindre cet objectif : l'élimination rapide et totale de ces catégories d'armes de destruction massive. C'était une manifestation très claire de la répulsion qu'inspire l'existence de ces types d'armes si cruelles et qui frappent aveuglement. Nous espérons que cette mesure exemplaire incitera la Conférence du désarmement à conclure,

en 1992, une convention universelle et non discriminatoire sur l'élimination totale des armes chimiques.

Ma délégation salue avec satisfaction la conclusion positive de la troisième Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur les armes biologiques et espère sincèrement que les décisions qui y ont été adoptées contribueront grandement au renforcement du régime de cet instrument. Nous rendons un hommage particulier au Président de la Conférence d'examen, l'Ambassadeur d'Argentine, M. Roberto García Moritán, dont les talents de diplomate et le dévouement inlassable bien connus ont été déterminants dans l'obtention de ces résultats importants.

La force agissante derrière les transformations récentes de la structure internationale a été la quête de liberté de l'homme. A cet égard, il existe ure perception largement partagée que l'ordre mondial idéal est celui qui assure la libre circulation des personnes, des idées et des biens. Mais nous constatons que même dans les systèmes les plus libres, il y a une tension inévitable entre les aléas d'une liberté sans entraves et la nécessité d'exercer des contraintes au moyen d'un contrôle. A des degrés divers, il est vrai que, selon les pays et les circonstances, la liberté de circulation des personnes est soumise à des contrôles de l'immigration, la liberté de circulation des biens à des contrôles des importations et la liberté de circulation des idées à la censure. La différence essentielle entre les formes démocratiques et non démocratiques de contrôle réside dans le degré de responsabilité, de prévisibilité, de transparence et d'accord parmi toutes les parties intéressées. La question de la circulation internationale des biens, des services et du savoir-faire concernant les technologies sensibles constitue aujourd'hui un thème crucial de la problématique internationale.

Etant donné le caractère ambivalent de nombreux domaines de haute technologie, on peut à juste titre s'inquiéter de leur utilisation éventuelle à des fins militaires de déstabilisation, par exemple par la fabrication d'armes de destruction massive. Par ailleurs, ils ont un rôle crucial à jouer dans l'accélération de la modernisation des économies, notamment dans les pays où il y a un besoin urgent de ressources scientifiques et techniques. La communauté internationale est donc invitée à trouver des formes de consensus qui prennent en compte les préoccupations de sécurité des pays fournisseurs et

les besoins techniques des pays destinataires, afin de favoriser la circulation internationale des technologies sensibles tout en maintenant l'équilibre nécessaire entre accessibilité et contrôle.

A cet égard, nous tenons à souligner l'intérêt que nous portons aux activités consécutives aux délibérations engagées lors de la session de 1991 de la Commission du désarmement concernant le transfert international des technologies sensibles. Nous sommes parfaitement conscients du caractère complexe d'une discussion portant sur une question qui a des aspects stratégiques, industriels, commerciaux, intellectuels et bien d'autres encore. Cependant, nous espérons qu'un effort sera fait pour éclaircir ces questions, tant du point de vue des fournisseurs que des destinataires, ce qui sera grandement bénéfique à toutes les parties intéressées.

Nous voulons espérer que les discussions relatives à ce thème à la présente session de l'Assemblée générale, comme aux prochaines sessions de la Commission du désarmement, permettront d'établir un régime juste, efficace, non discriminatoire, prévisible, transparent, vérifiable et universellement acceptable. Nous pensons que la consolidation d'un marché permettant de procéder en sécurité à des transferts de technologies sensibles à des fins pacifiques répondrait aux besoins de modernisation économique et d'acquisition de connaissances techniques des pays en développement, ainsi qu'aux intérêts commerciaux et de sécurité des pays plus avancés sur le plan industriel et technique.

Enfin, j'aimerais évoquer la question de la transparence des transferts internationaux d'armes. Ma délégation se félicite de l'étude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques (A/46/301) qui a été préparée par le Groupe d'experts gouvernementaux.

Le Gouvernement brésilien approuve le principe de la transparence en matière do désarmement, comme le montrent les initiatives déjà mentionnées qu'il a prises dans le domaine de la coopération nucléaire, de la renonciation aux essais nucléaires et du refus des armes chimiques et biologiques. Le Brésil a également soumis cette année à l'Organisation des Nations Unies son rapport, ous une forme normalisée, sur les dépenses militaires, qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/46/381). Le Brésil comprend que la transparence n'est pas une fin en soi mais un pas vers l'adoption de mesures

efficaces de limitation des armements et de désarmement. Nous espérons que les initiatives qui seront discutées à la présente session dans ce domaine contribueront à la réalisation de cet objectif.

Ma délégation est prête à participer de façon constructive aux discussions sur cette question et sur tout autre point inscrit à l'ordre du jour de la Première Commission visant à renforcer le rôle et le prestige de l'ONU dans le domaine du désarmement.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux membres de la Commission que la liste des orateurs désirant intervenir dans le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement sera close aujourd'hui à 18 heures.

La séance est levée à 13 heures.